



COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
1.1	Les finances locales françaises en 2018 et les prévisions pour 2019 (note de conjoncture de la banque postale de septembre 2018.....	5
1.2	Le contexte législatif.....	6
2.	LE CONTEXTE LOCAL.....	7
2.1	Bilan 2018.....	7
2.1.1	Equilibre financier du budget principal.....	7
2.1.2	Equilibre financier du budget Chaufferie Bois.....	8
2.1.3	Equilibre financier du budget maison de santé.....	9
2.1.4	Equilibre financier des budgets OM.....	10
2.1.5	Equilibre financier du budget SPANC.....	11
2.1.6	Equilibre financier des budgets zones économiques.....	12
2.2	Structure et gestion de la dette.....	13
2.2.1	Bilan annuel de la dette.....	13
2.2.2	Profil d’extinction de la dette.....	14
2.2.3	Durée de vie.....	15
2.2.4	Affectation budgétaire.....	16
2.2.5	Organismes prêteurs.....	17
2.2.6	Types de taux.....	18
3.	LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	19
3.1	Dépenses de personnel.....	19
3.2	Le régime indemnitaire.....	20
3.3	Avantages Sociaux.....	24

3.4	Durée effective du travail	24
3.5	Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel	25
	PERSPECTIVES 2019 ET PLURIANNUELLES.....	29
4.	CONCLUSION	71

PREAMBULE

Le Débat d'orientations Budgétaires, une obligation légale dans un cadre réglementaire

La tenue du Débat d'orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée. Cette délibération fait l'objet d'un vote pour prendre acte de la tenue du débat et de l'existence d'un rapport. La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le débat d'orientation budgétaire 2019 intervient dans un contexte financier international dans lequel les perspectives économiques sont revues légèrement à la baisse pour la croissance mondiale et européenne (source « perspectives économiques intermédiaires » de l'OCDE sept.2018).

Tandis que l'économie mondiale devrait enregistrer une croissance « plafond » de 3,7 % en 2018 et en 2019, l'OCDE se montre plus prudente pour la zone euro et pour la France.

La situation des Etats-Unis devrait continuer de s'améliorer pour atteindre une croissance de 2,9 % en 2018. Le PIB du Japon devrait être ramené à 1,2 % après avoir atteint 1,7 % en 2017 et celui de la Chine à 6,7 % contre 6,9 % en 2017.

La croissance économique de la zone euro a commencé à ralentir et ne devrait atteindre que 2 % en 2018. Les prévisions de croissance de l'Allemagne, l'Italie et la France sont en effet revues à la baisse, à hauteur de 0,2 point pour l'Allemagne et l'Italie et de 0,3 point pour la France en raison du ralentissement plus marqué que prévu de l'activité au 1er trimestre 2018.

La croissance de la France devrait être ramenée à 1,6 % en 2018 après avoir atteint 2,3 % en 2017. Ce ralentissement est expliqué par un contexte international tendu et une consommation en repli au cours du premier semestre 2018

1.1 Les finances locales françaises en 2018 et les prévisions pour 2019 (note de conjoncture de la banque postale de septembre 2018)

La croissance de l'investissement du secteur public local devrait atteindre 7 % en 2018, soit légèrement plus qu'en 2017 (6,8 %).

Les dépenses de fonctionnement de ce secteur devraient augmenter en 2018 de 0,9 % par rapport à 2017 et rester inférieures à la hausse limite des 1,2 % fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPPF) pour 2018-2022.

En 2019 et 2020, les collectivités auront certainement plus de difficultés à respecter cette trajectoire du fait de la mise en place du plan sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et d'une augmentation très probable de l'inflation.

En 2019, les collectivités locales pourraient voir leur épargne brute augmenter en raison de la hausse de leurs recettes de fonctionnement (inflation modérée, recettes de fonctionnement bien orientées)

Principaux indicateurs économiques	2018	2019 (estimation)
Taux de croissance du PIB	1.7 %	1.7 %
Taux d'inflation	1.9 %	1.7 %
Taux de chômage	9.1 %	8.8 %

sources : chiffres clés de la loi de finances 2019 – ministère de l'économie et des finances

1.2 Le contexte législatif

Les dispositions financières relatives aux collectivités locales pour 2019 et suivants figurent dans 3 textes :

1. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 dispositions qui s'imposent au budget principal et aux budgets annexes des collectivités même en l'absence d'obligation de contractualisation avec l'Etat (article 13 de la LPFP)
 - La LPFP pour 2018-2022 fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de toutes les collectivités territoriales, correspondant à un taux de croissance annuel de 1,2 % de 2018 à 2020, puis 1,3 % à compter de 2021, appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2017, en valeur et à périmètre constant
 - Les économies réalisées sur les DRF devront être intégralement affectées
 - L'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités qui devra être inférieure à 12 ans, dès 2018, pour les communes (indicateur de la solvabilité financière de la collectivité)

2. Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 (présenté en conseil des ministres le 24/09/18) - Les principales dispositions impactant les collectivités

Le PLF pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales est attendue, selon les médias spécialisés, début 2019 dans un projet de loi spécifique.

- ⇒ La dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2018. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population, de richesses et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.
- ⇒ Nouvelle baisse de la taxe d'habitation (TH) pour environ 80 % des ménages assujettis (exonération à hauteur de 65 % de la taxe à acquitter). La perte d'une partie de cet impôt local sera compensée par dégrèvement par l'Etat, ce dernier se substituant aux contribuables. La baisse de la première tranche devrait représenter environ 3,2 milliards d'euros en 2018 et celle de la deuxième tranche devrait atteindre environ 3,8 milliards d'euros en 2019. L'exonération totale en 2020 a été confirmée et l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2021, hors résidences secondaires.
- ⇒ Les dotations pour l'investissement du secteur communal : les montants seront stables par rapport à 2018 : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Elles s'élèveront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards d'euros pour le bloc communal.
- ⇒ Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (FCTVA) : la loi de finances pour 2018 avait instauré l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du FCTVA avec comme objectif de simplifier, rendre moins coûteux et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards de dépenses pour l'Etat et qui est allouée aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA. Pour des raisons techniques, la réforme s'appliquerait avec un an de retard (au 1er janvier 2020).

3. La loi de finances rectificative 2018

- ⇒ Un projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2018 est également prévu mais il s'agira d'un PLFR réduit à « son strict minimum ».

2. LE CONTEXTE LOCAL

2.1 Bilan 2018

2.1.1 Equilibre financier du budget principal

ANALYSE SYNTHETIQUE

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2017	2018	Var. / 2017	Var. 2017 / 2018
Recettes réelles de fonctionnement	5 105	8 412		64.78%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 729	7 103		90.48%
EPARGNE DE GESTION	1 376	1 309		-4.87%
Intérêts de la dette	464	440		-5.17%
solde produits - charges financières (hors intérêts)	364	356		-2.20%
solde produits - charges exceptionnelles	4	62		1450.00%
EPARGNE BRUTE	1 280	1 287		0.55%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	854	843		-1.29%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	426	444		4.23%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	6 458	1 291		-80.01%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	3 391	2 934		-13.48%
BESOIN DE FINANCEMENT	3 067	-1 643		-153.57%
EMPRUNTS	950	633		-33.37%
<i>Dont Emprunts nouveaux</i>	300			-100.00%
<i>Dont Emprunts de gestion (ne donnent pas lieu à hausse du stock de dette)</i>	650	633		-2.62%
Variation du fonds de roulement	-2 341	2 087		189.15%
Résultat reporté exercice N-1	2 226	-53		-102.38%
Résultat de l'exercice N au 31/12	-115	2 034		1868.70%
Encours de dette budget principal au 31/12	17 177	16 333		-4.91%
<i>Encours de dette garanti</i>				
<i>Encours de dette budgets annexes</i>				
* Intégration au 01/01/2018 de l'excédent du budget Développement économique de 65 K€				

2.1.2 Equilibre financier du budget Chaufferie Bois

ANALYSE SYNTHETIQUE

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2017	2018	Var. / 2017	Var. 2017 / 2018
Recettes réelles de fonctionnement	131	127		-3.05%
Dépenses réelles de fonctionnement	114	148		29.82%
EPARGNE DE GESTION	17	-21		-223.53%
Intérêts de la dette	24	20		-16.67%
solde produits - charges financières (hors intérêts)				
solde produits - charges exceptionnelles	1			-100.00%
EPARGNE BRUTE	-6	-41		-583.33%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	36	33		-8.33%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	-42	-74		-76.19%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital		10		
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	1			-100.00%
BESOIN DE FINANCEMENT	-1	10		1100.00%
EMPRUNTS		80		
<i>Emprunts nouveaux</i>		80		
<i>Emprunts de gestion</i>				
Variation du fonds de roulement	-41	-4		90.24%
Résultat reporté exercice N-1	-352	-394		-11.93%
Résultat de l'exercice N au 31/12	-393	-398		-1.27%
Encours de dette budget principal au 31/12	755	802		6.23%
<i>Encours de dette garanti</i>				
<i>Encours de dette budgets annexes</i>				

2.1.3 Equilibre financier du budget maison de santé

ANALYSE SYNTHETIQUE

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2016	2017	2018	Var. 2016 / 2017	Var. 2017 / 2018
Recettes réelles de fonctionnement	80	47	47	-41.25%	
Dépenses réelles de fonctionnement	3	3			-100.00%
EPARGNE DE GESTION	77	44	47	-42.86%	6.82%
Intérêts de la dette	11	11	10		-9.09%
solde produits - charges financières (hors intérêts)				100.00%	
solde produits - charges exceptionnelles	-22				
EPARGNE BRUTE	44	33	37	-25.00%	12.12%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	27	28	28	3.70%	
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	17	5	9	-70.59%	80.00%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	2 029		338	-100.00%	
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	2 015		338	-100.00%	
BESOIN DE FINANCEMENT	14			-100.00%	
EMPRUNTS					
<i>Emprunts nouveaux</i>					
<i>Emprunts de gestion</i>					
Variation du fonds de roulement	3	5	9	66.67%	80.00%
Résultat reporté exercice N-1	-63	-60	-54	4.76%	10.00%
Résultat de l'exercice N au 31/12	-60	-55	-45	8.33%	18.18%
Encours de dette budget principal au 31/12		540	511		-5.37%
<i>Encours de dette garanti</i>					
<i>Encours de dette budgets annexes</i>					

2.1.4 Equilibre financier des budgets OM

Pour rappel, lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé la fusion des 3 budgets **OM** au 31 janvier 2018. Cette décision impacte le règlement de facturation qui déterminera de nouvelles périodes de facturation et poursuit la logique d'harmonisation du service et des tarifs sur le territoire.

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2018
Recettes réelles de fonctionnement	2 157
Dépenses réelles de fonctionnement	2 140
EPARGNE DE GESTION	17
Intérêts de la dette	7
solde produits - charges financières (hors intérêts)	
solde produits - charges exceptionnelles	-14
EPARGNE BRUTE	-4
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	44
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	-48
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	61
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	
BESOIN DE FINANCEMENT	61
EMPRUNTS	
<i>Emprunts nouveaux</i>	
<i>Emprunts de gestion</i>	
Variation du fonds de roulement	-109
Résultat reporté exercice N-1	317
Résultat de l'exercice N au 31/12	208
Encours de dette budget principal au 31/12	194
<i>Encours de dette garanti</i>	
<i>Encours de dette budgets annexes</i>	

2.1.5 Equilibre financier du budget SPANC

ANALYSE SYNTHETIQUE

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2016	2017	2018	Var. 2016 / 2017	Var. 2017 / 2018
Recettes réelles de fonctionnement	13	85	56	553.85%	-34.12%
Dépenses réelles de fonctionnement	11	93	52	745.45%	-44.09%
EPARGNE DE GESTION	2	-8	4	-500.00%	150.00%
Intérêts de la dette					
solde produits - charges financières (hors intérêts)					
solde produits - charges exceptionnelles					
EPARGNE BRUTE	2	-8	4	-500.00%	150.00%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)					
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	2	-8	4	-500.00%	150.00%
Variation du fonds de roulement	2	-8	4	-500.00%	150.00%
Résultat reporté exercice N-1	-6	-11	-18	-83.33%	-63.64%
Résultat de l'exercice N au 31/12	-4	-19	-14	-375.00%	26.32%
Encours de dette budget principal au 31/12					
<i>Encours de dette garanti</i>					
<i>Encours de dette budgets annexes</i>					

2.1.6 Equilibre financier des budgets zones économiques

ZA L'Hopital du Gros Bois

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2016	2017	2018	variation 2016/2017	variation 2017/2018
Recettes réelles de fonctionnement	143	120	0	-16.08%	-100.00%
Dépenses réelles de fonctionnement	3	4	23	33.33%	475.00%
EPARGNE DE GESTION	140	116	-23	-17.14%	-119.83%
Intérêts de la dette	0	0	0		
solde produits - charges financières (hors intérêts)	0	0	0		
solde produits - charges exceptionnelles	0	0	0		
EPARGNE BRUTE	140	116	-23	-17.14%	-119.83%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0	0	0		
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	140	116	-23	-17.14%	-119.83%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	0	116	0		-100.00%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	463	0	0	-100.00%	
BESOIN DE FINANCEMENT	-463	116	0	125.05%	-100.00%
EMPRUNTS	0	0	0		
<i>Emprunts nouveaux</i>	0	0	0		
<i>Emprunts de gestion</i>	0	0	0		
Variation du fonds de roulement	603	0	-23	-100.00%	
Résultat reporté exercice N-1	0	0	0		
Résultat de l'exercice N au 31/12	603	0	-23	-100.00%	
Encours de dette budget principal au 31/12	0	0	0		
<i>Encours de dette garanti</i>	0	0	0		
<i>Encours de dette budgets annexes</i>	0	0	0		

ZA Combe Parnette

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2016	2017	2018	variation 2016/2017	variation 2017/2018
Recettes réelles de fonctionnement	47	3	131	-93.62%	4266.67%
Dépenses réelles de fonctionnement	4	3	7	-25.00%	133.33%
EPARGNE DE GESTION	43	0	124	-100.00%	
Intérêts de la dette	4	4	3	0.00%	-25.00%
solde produits - charges financières (hors intérêts)	0	0	0		
solde produits - charges exceptionnelles	2	0	0	-100.00%	
EPARGNE BRUTE	37	-4	121	-110.81%	3125.00%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	15	15	0	0.00%	-100.00%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	22	-19	121	-186.36%	736.84%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	0	0	0		
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	0	0	0		
BESOIN DE FINANCEMENT	0	0	0		
EMPRUNTS	0	0	0		
<i>Emprunts nouveaux</i>	0	0	0		
<i>Emprunts de gestion</i>	0	0	0		
Variation du fonds de roulement	-26	-19	121	26.92%	736.84%
Résultat reporté exercice N-1	-607	-581	-600	4.28%	-3.27%
Résultat de l'exercice N au 31/12	-581	-600	-479	-3.27%	20.17%
Encours de dette budget principal au 31/12	83	68	52	-18.07%	-23.53%
<i>Encours de dette garanti</i>	0	0	0		
<i>Encours de dette budgets annexes</i>	0	0	0		

2.2 Structure et gestion de la dette

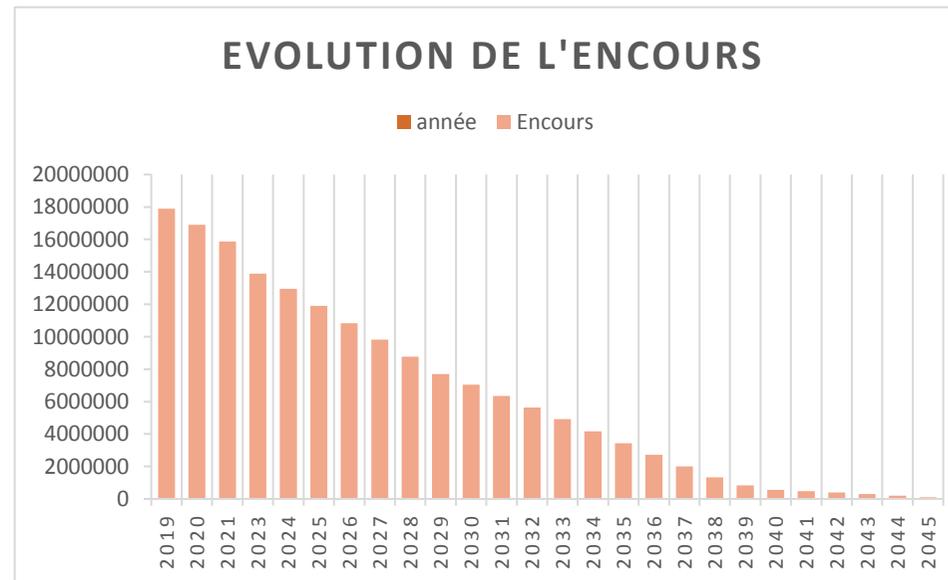
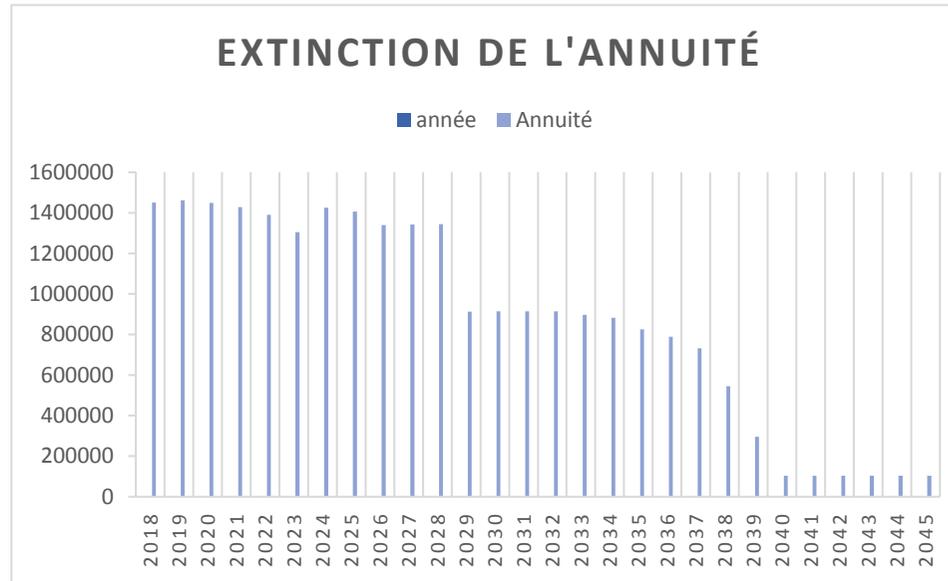
2.2.1 Bilan annuel de la dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018	
Encours 17 892 288.34	Nombre 23 d'emprunts *
Dont emprunt structuré 3 952 884,94	
Différentiel réel 13 939 403.40	
Taux actuariel * 2.76%	Taux moyen de 2.61% l'exercice
<i>* tirages futurs compris</i>	

Charges financières en 2018	
Annuité 1 450 468.82	Amortissement 965 320.64
Intérêts emprunts 485 048.18	Solde ICNE 108 669.43

Pour mémoire le projet de loi de finances 2018 introduit une nouvelle règle pour les collectivités territoriales : celles de l'affichage d'un plafonnement du délai de désendettement (ou capacité de désendettement), d'une durée maximale 12 années. Sur sa dette actuelle, hors emprunt structuré, la Communauté de Communes à un ratio de désendettement inférieur à 12%.

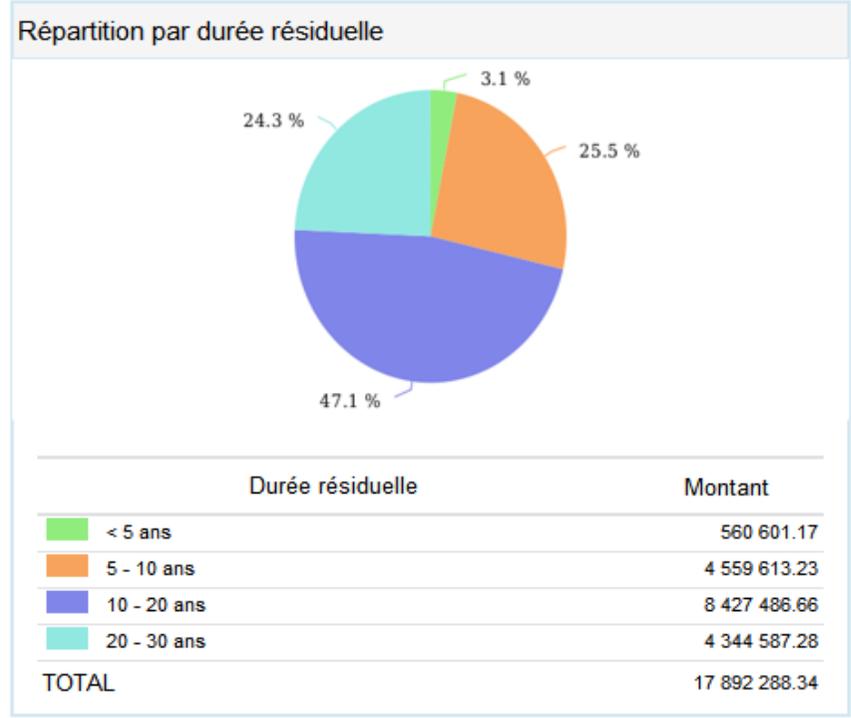
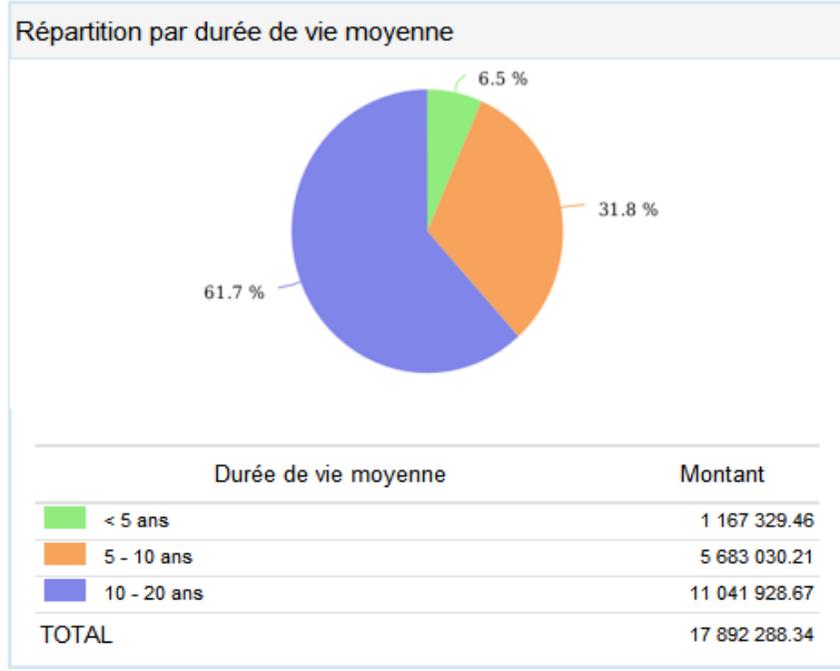
2.2.2 Profil d'extinction de la dette



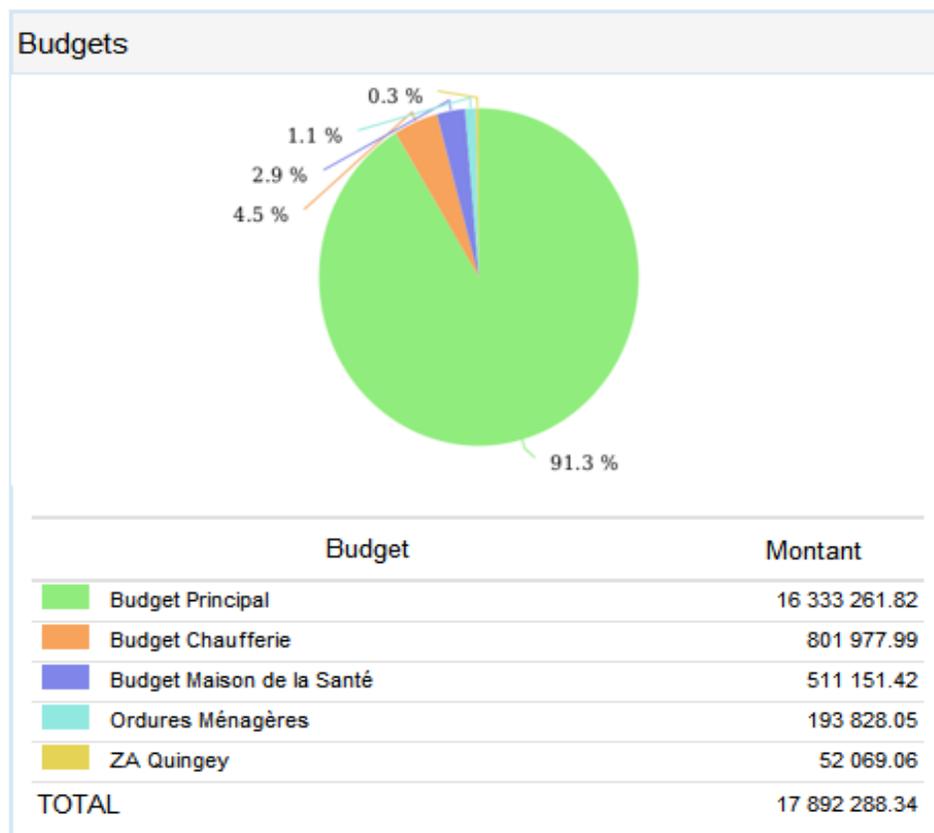
2.2.3 Durée de vie

Durée de vie

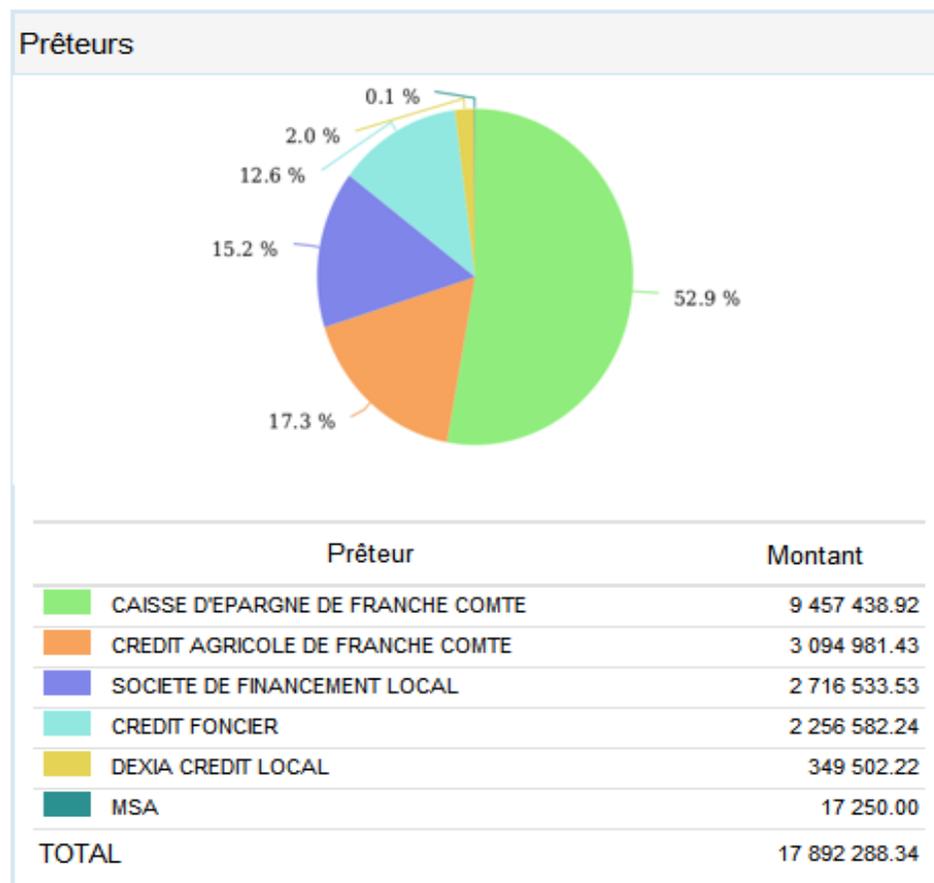
Indicateurs	
Encours 17 892 288.34	Duration * 8 ans, 6 mois
Durée de vie moyenne * 9 ans, 9 mois	Durée résiduelle * 26 ans, 10 mois
Durée résiduelle Moyenne * 16 ans, 10 mois	
	* tirages futurs compris



2.2.4 Affectation budgétaire



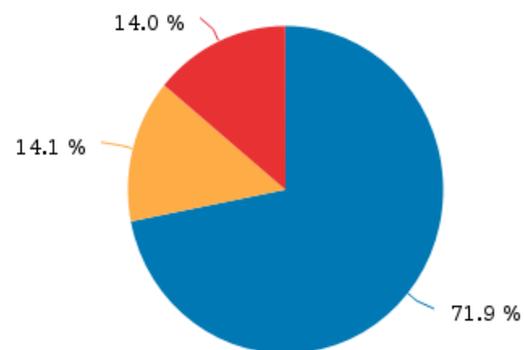
2.2.5 Organismes prêteurs



La CCLL est caution du CIAS Loue Lison pour le prêt local de santé contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour la construction de la MARPA d'un montant de 2 172 212 € d'une durée de 30+2 ans.

2.2.6 Types de taux

Types de Taux



Taux fixes
 Taux variables
 Taux structurés
 Total

Encours	12 865 413.08	2 524 772.12	2 502 103.14	17 892 288.34
Pourcentage global	71.90%	14.11%	13.98%	100 %
Durée de vie moyenne	9 ans	10 ans, 11 mois	12 ans, 2 mois	9 ans, 9 mois
Duration	7 ans, 11 mois	10 ans, 6 mois	9 ans, 6 mois	8 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	17	5	1	23
Taux actuariel	2.91%	1.27%	3.47%	2.76%
Taux moyen	2.87%	0.39%	3.47%	2.61%

3. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel constitue un enjeu majeur ; la préparation du budget 2019 devra tenir compte à la fois de dispositions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la fusion récentes des 3 ex-communautés de communes.

3.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel en 2018 s'élèvent à **1 642 805€** brut tous budgets confondus. Elles représentent **20.75%** des dépenses réelles de fonctionnement (contre 30.95% en 2017 en raison de l'inscription des attributions de compensation en dépenses de fonctionnement). En occultant les AC pour une comparaison entre 2017 et 2018, elles représenteraient 31.36% des dépenses de fonctionnement hors AC.

Elles sont composées entre autres =

Traitement de base indiciaire	807 613.12
Bonification indiciaire	9 991.51
Régime indemnitaire	156 652.88
Heures supplémentaires	3 314.65

Il est à noter que la masse salariale est minimisée par des recettes : subventions, remboursements des communes, participations =

LEADER	75 000 €
TEPOS	25 000 €
PCET	25 000 €
Facturations service urbanisme	82 541 €
Secrétariat aux communes	84 640 €
Budget CIAS	36 301 €
contrôles SPANC	25 000 €
Soutien aux emplois avenir et contrats aidés	65 341 €
TOTAL	418 823 €

3.2 Le régime indemnitaire

Conformément au décret n° 2014-513 du 20/05/14 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de la fonction publique d'Etat et vu la circulaire du 05/12/14 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP transposable à la fonction publique territoriale en vertu du principe de parité, la CCLL a instauré le RIFSEEP pour ses agents.

Le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La part fixe IFSE a été instituée en 2017 à la CCLL. Elle se substituait à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP tout en maintenant le montant du Régime indemnitaire auparavant perçu à titre individuel par chaque agent. La part CIA a été mise en place en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2018.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues ;

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- attachés territoriaux ;
- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- agents de maîtrise territoriaux ;
- adjoints techniques territoriaux ;
- éducateurs territoriaux des APS ;
- opérateurs territoriaux des APS ;
- animateurs territoriaux ;
- adjoints d'animation territoriaux ;
- adjoints territoriaux du patrimoine.

Définition des groupes de fonction

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les agents d'un même cadre d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants, déterminés par décret :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Ces critères permettent de regrouper, par catégorie hiérarchique, les postes pour lesquels le niveau de responsabilité et d'expertise est similaire, quels que soient le grade et la filière des agents.

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

	GROUPE DE FONCTION	EMPLOI	Montants annuels Maxima (ceux du décret)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHE	Groupe 1	Directeur / Directrice ou directeur adjoint de la collectivité	36 210
	Groupe 2	Responsable de plusieurs services, référent fonctionnel, ...	32 130
	Groupe 3	Chargé(e) de mission, technicité particulière	25 500
REDACTEUR	Groupe 1	Fonction d'encadrement Fonction de coordination ou de pilotage, gestion ou animation d'un ou de plusieurs services Polyvalence	17 480
	Groupe 2	Adjoint(e) au responsable, expertise, chargé(e) de mission ...	16 015
	Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	14 650
ADJOINT ADMINISTRATIF	Groupe 1	Chef d'équipe Formateur Agent d'accueil Diversité des tâches	17 480
	Groupe 2	Agent d'exécution	16 015

FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR	Groupe 1	Direction/Encadrement d'une équipe Coordination Expertise, Technicité, Polyvalence	Décret en attente de parution
TECHNICIEN	Groupe 1	Directeur / Directrice d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	11 880
	Groupe 2	Adjoint(e) au responsable, expertise, technicien assainissement, encadrant technique, instructeur, ...	11 090
	Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien, des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public,...	10 300
ADJOINT TECHNIQUE	Groupe 1	Chef d'équipe Formateur Agent d'accueil Diversité des tâches	17 480
	Groupe 2	Agent d'exécution	16 015
FILIERE SPORTIVE			
ETAPS	Groupe 1	Direction/Encadrement d'une équipe Gestion de structure Coordination Expertise, Technicité, Polyvalence	17 480
	Groupe 2	Poste de coordinateur	16 015
	Groupe 3	Responsabilité pour la sécurité d'autrui Vigilance	14 650
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR	Groupe 1	Chef de service	17 480
	Groupe 2	Poste de coordination	16 015
	Groupe 3	Expertise, Technicité, Polyvalence	14 650

2018 a été marquée par la mise en place de la part variable du RIFSEEP intitulée **CIA**.

Les bénéficiaires sont :

- les fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, temps non complet et temps partiel, soumis à l'entretien d'évaluation ;
- les agents en contrat à durée indéterminée à temps complet, temps non complet et temps partiel, soumis à l'entretien d'évaluation ;
- les agents contractuels de droit public employés sur une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à temps complet, temps non complet et temps partiel, soumis à l'entretien d'évaluation ;
- les agents contractuels de droit public remplaçants à temps complet, temps non complet et temps partiel, remplissant les conditions cumulatives suivantes :
 - o arrêté établi en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
 - o remplacement d'agents stagiaires, titulaires, en CDI ou placés sur une vacance de poste en arrêt maladie ou en congés annuels ;
 - o pour tout contrat d'au moins 12 mois consécutifs ;
 - o soumis à l'entretien d'évaluation.

Sont exclus du bénéfice du CIA :

- les agents vacataires ;
- les agents contractuels employés lors d'un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- les agents contractuels saisonniers en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - les agents de droit privé : CAE-CUI, emplois d'avenir, apprentis ;
- les assistantes maternelles.

Le CIA étant lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, il est tenu compte des critères suivants, appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- 1) REALISATION DES OBJECTIFS FIXES EN DEBUT D'ANNEE
- 2) REALISATION DU PLAN DE FORMATION/ INSCRIPTION DANS UN CURSUS DE PREPARATION AUX EXAMENS OU CONCOURS / OBTENTION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL
- 3) COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES
- 4) INITIATIVE
- 5) VOLONTARIAT/MOTIVATION
- 6) EFFICACITE
- 7) ASSIDUITE
- 8) INTEGRATION/ESPRIT D'EQUIPE
- 9) IMPRESSION GENERALE
- 10) ABSENTEISME

Pour l'année, 2018 sur 31 500€ budgétisés, le total des primes CIA distribuées en décembre s'est élevé à 27 050€. Ceci en fonction de la notation par agent des critères évoqués ci-dessus.

3.3 Avantages Sociaux

Un groupe de travail constitué d'agents des ex communautés de communes et issus des différents pôles/services a été constitué dès le début 2017 pour travailler sur l'harmonisation des conditions de travail suite à la fusion. Les rencontres ont permis d'aboutir à l'application pour tous des avantages sociaux suivants :

- Mise en place du règlement intérieur du personnel = il détaille les modalités d'organisation du temps de travail, des congés annuels, du régime des heures supplémentaires, les droits et devoirs du fonctionnaire...
- Déploiement du compte épargne temps
- Adhésion au CNAS pour l'ensemble des agents
- Etendue des tickets restaurant
- Adhésion au contrat groupe collecteam - maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois = 9€ de participation employeur par mois
- Participation employeur – mutuelles labellisées = 46€ par mois pour un agent à temps complet

3.4 Durée effective du travail

Un agent à temps complet travaille 1607 heures par an

Les cycles de travail ont fait l'objet d'une réflexion du groupe de travail « harmonisation des conditions de travail ». Ils ont été entérinés par l'adoption du règlement intérieur en 2018.

En fonction des services, les conditions des cycles de travail se décomposent en plusieurs scénarii :

- Dans les services « administratifs » et « techniques » (hors Nautiloue) siège CCLL, pôle Amancey ou Quingey, les jours travaillés s'entendent du lundi au vendredi. La durée du temps de travail hebdomadaire pour un agent à temps complet étant fixée à 35h. Ces heures peuvent être réparties :
 - sur 5 jours : 7 h par jour avec repos le samedi ou le dimanche
 - sur 4 jours et demi : la demi-journée libérée par semaine devra être fixée en fonction des obligations de service avec le supérieur hiérarchique et sera fixe.
 - sur 2 semaines, c'est-à-dire une semaine à 39h et une semaine à 31h avec un jour de récupération ; cette journée devra être fixée en fonction des obligations de service avec le supérieur hiérarchique et sera fixe
- Pour les agents à temps non complet, les horaires de travail et le rythme hebdomadaire seront déterminés en fonction des nécessités de service.
- A Nautiloue, le temps de travail est annualisé en fonction de la nécessité d'ouverture saisonnière de l'équipement. Ainsi un agent réalisera 1607h par an. Un calendrier prévisionnel, respectant les conditions légales de durée maximale de travail est établi en début d'année

Le traitement des heures supplémentaires est le suivant :

Les heures supplémentaires effectuées par les agents sont compensées par soit par un repos ou soit par une épargne au titre du compte épargne temps. Ainsi les heures supplémentaires ne pourront pas faire l'objet d'une compensation sous forme de versement d'indemnités (sauf Nautilou voir ci-dessous).

Les heures supplémentaires effectuées sont obligatoirement récupérées sur l'année civile, soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En cas de non possibilité de solder la totalité des heures supplémentaires en fin d'année, les agents pourront épargner des jours sur le compte épargne temps à raison d'un maximum de 5 jours par an d'heures de récupération (soit 35h) pour un agent à temps complet, et au prorata pour un agent à temps partiel ou à non complet.

En ce qui concerne Nautilou, le fonctionnement et la nature de l'activité nécessitent fréquemment des interventions du service notamment technique en cas de panne ou problème hors des horaires de travail habituelles. Par ailleurs, en raison des nécessités de continuité de service, en cas de congés maladie ou pour absence extraordinaire, les agents sur un poste nécessitant une présence obligatoire (accueil, MNS...) sont remplacés par un collègue. Afin d'éviter une accumulation trop importante des heures à récupérer qui déstabiliserait le fonctionnement du service, les heures supplémentaires liées à ces dépannages sont rémunérées selon les dispositions en vigueur.

3.5 Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

Pour 2019, l'évolution des dépenses de personnel devrait être maîtrisée. Néanmoins l'exercice de nouvelle compétence, les besoins de technicité qui y sont liés et l'étendue du territoire devraient avoir un impact sur la structuration des effectifs.

Par ailleurs plusieurs dispositifs légaux et impacts réglementaires s'imposent à l'EPCI :

- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1 %,
- L'application du deuxième volet du rééquilibrage « Parcours Professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) : transfert prime- point deuxième phase pour les catégories A en 2018 après les transferts en 2016 et en 2017 pour les catégories B et C.
- Le Compte Personnel d'Activité applicable au 01/01/2018 dans le cadre du droit à la formation professionnelle et au développement des parcours professionnels
- Le maintien en 2019 du taux de la contribution patronale au CNFPT à 0,9%, appliqué depuis 2016
- La participation au FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) : Les effectifs de la CCLL comptabilisant désormais plus de 20 agents mais n'atteignant pas les 6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap, elle sera contributrice au FIPHP à hauteur de 11 000€.
- Les nouvelles conditions d'emplois des contrats aidés : le parcours emploi compétence remplace les contrats aidés. Leur nombre a été très réduit en 2018 passant de 320000 à 150000. En 2019, le nombre de PEC signés sera de l'ordre de 120 000 PEC (dont 30 000 dans l'Education Nationale). Les conditions sont également revues avec l'instauration d'un engagement sur un triptyque : mise en situation professionnelle, accompagnement et, surtout, formation. L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région. Le recours aux contrats aidés est étudié au cas par cas et la Communauté de Communes Loue-Lison bénéficie de moins en moins de ce dispositif. (1 seul contrat aidé en 2018 contre 5 en 2017)

⇒ En prenant uniquement en compte le GVT, le PPCR et la contribution au FIPHP, la masse salariale augmentera de 27 700€.

Aux conséquences règlementaires, viennent s'ajouter les besoins et évolutions de la gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes Loue-Lison :

- ⇒ Mise en place de la part variable CIA (complément indemnitaire annuel) du RIFSEEP pour tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir
- ⇒ Augmentation des crédits du plan de formation pour prendre en compte le nouveau dispositif Compte Personnel de Formation (CPF)
- ⇒ Réflexion sur une organisation globale des services techniques
- ⇒ Nautiloué : dans le cas de la disparition des contrats aidés : réflexion sur une stabilisation de l'effectif grâce au recrutement de permanent
Recomposition de l'équipe technique
- ⇒ MSAP/CIAS de Quingey = création d'un poste mutualisé
- ⇒ Prise de compétences Relais Assistante Maternelle = un agent transféré et mis à disposition de l'Association Familles Rurales
- ⇒ Poursuite de la mutualisation et de la mise à disposition de personnel des communes vers la CCLL
- ⇒ Perspective de déploiement du service mutualisé secrétariat/comptabilité aux communes
- ⇒ Office de Tourisme = développement de la mutualisation des fonctions RH vers l'Office de Tourisme

Structure des effectifs

La Communauté de Communes Loue-Lison emploie des agents publics et des agents de droit privé pour assurer l'ensemble de ses missions.

Les prévisions 2019 tiennent compte de l'évolution du dispositif des contrats aidés et du souhait de pérennisation de contrats d'agents contractuels permanents.

	2018	Prévisions 2019
Fonctionnaires titulaires/stagiaires	28	34
Agents contractuels permanents	10	10
Agents en CAE/CUI	5	1
Agents en contrat d'avenir	2	1
Agents en CDI	0	0
TOTAL	45	46

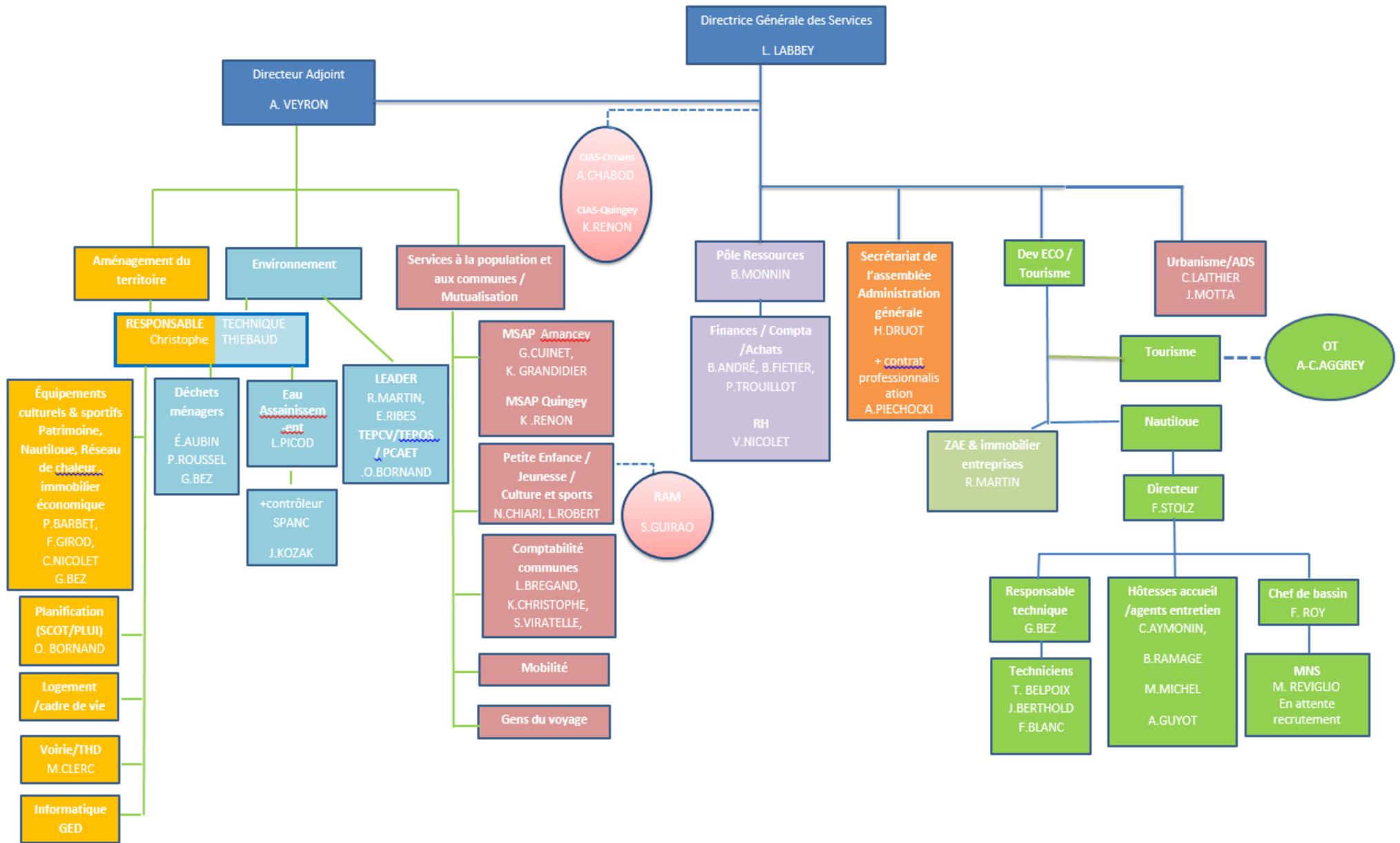
Pour les emplois permanents, la structure détaillée selon la filière est la suivante :

	2018	Prévisions 2019
Administrative	21	24
Technique	11	13
Sociale	0	0
Culturelle	0	1
Sportive	5	5
Animation	1	1
Total	38	44

Emplois non permanents

	2018	Prévisions 2019
Administrative	2.5	1
Technique	4.5	1
Sociale	0	0
Culturelle	0	0
Sportive	0	0
Animation	0	0
Total	7	2

Ainsi en 2019, en incluant les nouveaux recrutements et la réorganisation des services, l'organigramme prévisionnel serait le suivant :



Projet d'organigramme- mise à jour le 18-12-2018 - Communauté de communes Loue Lison

PERSPECTIVES 2019 ET PLURIANNUELLES

Les perspectives budgétaires s'inscrivent dans un contexte de réflexion sur le projet de territoire et d'application du nouvel intérêt communautaire.

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2018 a marqué une nouvelle étape dans l'intégration de nouvelles compétences intercommunales et dans les relations entre intercommunalité et communes. Les travaux d'évaluation des charges transférés par la CLECT ont constitué un travail en commun dans un esprit collaboratif et de prise en compte des particularités de chaque commune.

Après deux années de travail en commun et de connaissance des acteurs de ce grand territoire que constitue le Communauté de Communes Loue-Lison, le challenge aujourd'hui est de bâtir un projet de territoire prenant en compte les attentes et les besoins de chaque secteur. Ce projet de territoire devra se construire dans un esprit de développement tant pour la Communauté de Communes que pour ses communes membres.

Les projets de budget 2019 s'inscrivent dans un contexte

- d'incertitudes sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF, FPIC...)
- de conséquences financières de l'exercice des nouvelles compétences décidé en conseil communautaire lors de sa séance du 12 décembre 2018
- de projet de territoire permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace.
- d'application des nouvelles dispositions de l'intérêt communautaire
- de la poursuite des travaux de la CLECT permettant de fixer les attributions de compensation aux communes et du pacte financier et fiscal, véritable outil permettant de corriger les inégalités territoriales et de bâtir un pacte gagnant-gagnant avec les communes.
- Au 1er janvier 2018, conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, la CCLL exerce désormais la compétence « gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Cette compétence a pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. Le volet GEMA est actuellement exercé par le SMHDHL (Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute Loue) à qui la CCLL a délégué cette compétence financée à hauteur de 95 000 € par an. Pour le financement du nouveau volet PI, la CCLL pourra décider pour 2019 de le financer via la taxe GEMAPI.
- De mutualisation entre les services du SMHDHL et ceux de la CCLL

Les orientations budgétaires 2019 traduisent la volonté de la CCLL :

- De maintenir une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie, à l'attractivité du territoire, à la protection de l'environnement et au développement durable ainsi qu'à la pérennisation d'un service public de qualité.
- De ne pas alourdir la fiscalité
- De poursuivre le désendettement de la collectivité
- De renforcer ses liens avec les communes au service d'un développement équilibré et durable de notre territoire.

Le travail de projection pour 2019 et suivants est présenté ci-après commission par commission :

Commission n° 1 – Aménagement/Environnement

AXE /THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
		RH	Techniques/ commerciales	
SCoT	Convention AudaB année 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de travail et procédure - AMO recrutement BE (cahier des charges, auditions, analyse des offres) 			Recrutement BE : 1^{er} trimestre 2019 Diagnostic : Avril à décembre 2019
	Mission d'élaboration du SCoT <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un prestataire - Lancement de l'élaboration du diagnostic 		Procédure adaptée pour le recrutement du BE	
	Mission de la chargée de mission du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute Loue de la Loue (SMHDHL) : Trame Verte et Bleue <ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation de cette étude en lien avec l'évaluation environnementale du SCoT 	1 ETP	ETP employé par le SMHDHL	2019
	RH Brut fiscal + charges patronales (0,6 ETP) <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mission du BE + de la convention avec l'AudaB - Rédaction du cahier des charges pour recrutement BE - Coordination avec les autres démarches de la CCLL - Logistique et organisation de réunion et ateliers - Pilotage de la communication 	0,6 ETP	+ d' ½ ETP nécessaire au lancement de la mission Subvention : Dotation Générale de Décentralisation sur le poste SCoT	2019
	Missions d'animation et de communication : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Animation : à définir avec l'appui de l'AudaB</i> - Réalisation d'une charte graphique + mise en page des publications (journal de bord ? newsletter ? etc.) 		Besoins en RH supplémentaire à étudier	2019
AXE /THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
PCAET	Mission AMO Cerema (facturation en fin de prestation) <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en mouvement du territoire - Aide à l'animation de réunion - Expertise sur la démarche globale du PCAET 			Finalisation de l'élaboration du document : 1^{er} semestre 2019

	Mission d'élaboration du PCAET par Mosaïque Environnement <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'élaboration du document (suivi de la mission du BE, plan d'action, ateliers, comité de pilotage, publications) - Mise en place d'un dispositif de suivi par le BE - Validation du PCAET : (saisine de l'autorité environnementale, consultation du public, approbation) (1/3 restant de la mission)	0,4 ETP (finalisation élaboration démarche + suivi du plan action)		
	RH Brut fiscal + charges patronales (0,4 ETP) <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mission du BE + de la convention avec le Cerema - Coordination avec les autres démarches de la CCLL (dont SCoT) - Logistique et organisation de réunion et ateliers - Pilotage de la communication - Portage de certaines actions - Suivi et coordination du programme d'action - Suivi de la démarche 		Subvention : fin de l'accompagnement financier ADEME/Région en 2019 Besoins en RH supplémentaire à étudier	2019
	Missions d'animation et de communication <ul style="list-style-type: none"> - atelier « plan d'action » et comités de pilotage - Edition, impression et diffusion d'un second journal de bord (1000 exemplaires) - Edition, impression et diffusion d'un document final du PCAET (1000 exemplaires) - Communication grand public 			Concertation du public ++ pendant la phase de validation du PCAET
	Actions portées par la CCLL année 1 du programme d'actions <i>Pistes d'actions proposées par le comité technique :</i>	1 à 2 ETP (animation a minima + accompagnement des particuliers)	<i>Actions non identifiées à ce jour, le plan d'action sera élaboré début 2019</i>	Lancement des premières actions du PCAET : 2^{ème} semestre 2019
	1. <u>Rénovation du bâti pour les particuliers : Mise en œuvre du SPEE (Service au Public de l'Efficacité Energétique)</u>		Adhésion au SPEE en répondant à un cahier des charges de la Région : donne droit à des aides Région / Anah / ADEME	
	A. Recrutement d'un poste d'animation et d'accompagnement des ménages : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'activités et évènement de communication - Mise en œuvre d'outils de communication - Mise en œuvre de partenariats locaux (notamment banques) - Animation des professionnels : organisation de réunions, visites de sites, partages d'expérience entre des entreprises du bâtiment en local, travail avec les acteurs de la filière bâtiment - Groupement d'entreprises au niveau local (appui à la constitution de groupements) 		Subvention : Aides à 80% de la Région (ingénierie + communication) = Poste porté à 20% par la CCLL	Au plus tôt 2^{ème} semestre 2019
	B. Recrutement d'un poste prestataire pour accompagnement technique des ménages (ADIL) OU éventuellement d'un accompagnateur en interne : <ul style="list-style-type: none"> - Repérage et identification des ménages 		Le prestataire pourrait être l'ADIL du Doubs.	

	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil, information, conseil - Etablissement de feuilles de route financières + mise en œuvre du volet financier : plan de financement définitif, dossiers de demandes de subventions - Suivi des travaux (peut être réalisé par l'animateur) - Suivi des indicateurs + évaluation post-travaux (peut être réalisé par l'animateur) - Contractualisation avec les prestataires (marchés et analyse des réponses techniques, suivi) (peut être réalisé par l'animateur) 				
	<p><u>C. Aide aux particuliers par une subvention attribuée par la CCLL</u> Selon le cahier des charges du SPEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pour les ménages très modestes : la CCLL s'engagerait à financer 20% restants après aides Région / ADEME / Anah versées = gratuit pour le ménage ⇒ Pour les ménages modestes : la CCLL s'engagerait à financer 10% minimum de façon à ce que le reste à charge pour les ménages soit de 50% maximum (40% d'aides Région / ADEME / Anah) ⇒ Pour les ménages non éligibles Anah : 1€ CCLL = 1€ Région / ADEME / Anah, dans la limite de 50% de subventions totales 				
	<p><u>D. Formation des agents du CIAS et de l'urbanisme pour soutien à la mission du conseiller Info Energie (lutte contre la précarité énergétique)</u></p>				
	<p>2. Rénovation du bâti pour les entreprises</p>		(voir commission 2)		2019
	<p>3. Rénovation du bâti des collectivités :</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de mi-2019 : convention de prestation avec le SYDED pour mise à disposition d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour des missions d'AMO <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - embauche d'un CEP pour suivi des consommations, conseil à la rénovation et aide aux demandes de subvention / possibilité mutualiser CCLL et communes 				2^{ème} semestre 2019
	<p>4. Changements de comportements :</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> - Former l'ensemble des agents communaux et communautaires aux bonnes pratiques pour une meilleure gestion du patrimoine 				2^{ème} semestre 2019
	<ul style="list-style-type: none"> - Education des jeunes publics à l'environnement et au climat 		Recrutement d'un prestataire		

AXE /THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
EPAGE	Contribution de la CCLL au financement du futur EPAGE			2019
ADIL	Convention 2015-2018 avec l'ADIL du Doubs Dernière tranche de la convention : - Fin de la convention au 30 mars 2019 Proposition de l'ADIL de poursuivre la convention (avenant) jusqu'au 30 juin 2019 pour terminer les missions (pas d'incidence financière) Proposition de convention pour 2eme trimestre 2019	0 ETP	Trois mois restant en convention initiale + rallonge de 3 mois	Fin de la convention 1 le 30/06/2019 Fin de la convention 2 le 31/12/2019
LEADER	Postes de deux animateurs	2 ETP	Postes portés à 20 % par la CCLL	2019

		<p>La ZAE « Combe Parnette » Située sur le territoire des communes de Lavans-lès-Quingey et Pessans, le long de la RN83, plusieurs lots sont disponibles à la vente.</p> <p>Ventes prévisionnelles de parcelles 2019 Lot 7 : Gauthier : 2230 m² x 13.50 € HT Lot 10 : RSM : 8505 m² x 13.50 € HT</p> <p>Des travaux sont indispensables pour remettre en état les différents réseaux ainsi que la station de traitement des eaux usées. Une demande de subvention DETR a été déposée auprès des services de la Préfecture</p> <p>Surface restant à vendre 5006 m² à 13.50 € / m² (lots 5 et 6) soit 67581 € de recettes potentielles</p>		<p>Suivi des actes de vente en relation avec le notaire</p>	<p>2019</p> <p>2020</p>
2	<p>Transférer les zones d'activités communales qui respectent les critères d'intérêt communautaire dans le giron intercommunal</p>	<p>Les ZAE sont une des composantes de la compétence Développement Économique. Les actions de développement économique dans les conditions prévues par l'article L 4251-17 du CGCT précise cette compétence : « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités »</p> <p>Afin d'éviter que toutes les ZAE communales ne deviennent communautaires, le conseil communautaire a délibéré sur une définition des ZAE qui respectent 5 critères cumulatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 parcelles minimum - 2 entreprises différentes minimum - le fruit d'une opération d'aménagement - la traduction d'une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné - l'objet d'une continuité territoriale <p>6 ZAE communales sont susceptibles de transférer dans le giron intercommunal.</p> <p>Des éléments informatifs ont été demandés à chaque commune dans le but de définir les conditions du transfert</p>			

		<p>Principe : Un équilibre financier devra être trouvé : Dépenses engagées = Recettes collectées</p> <p>Le portage des dossiers par l'EPF ne peut pas être réalisé</p> <p>Amancey : 3 demandes de parcelles Travaux : 400000 € - Achat foncier 3€ / m² : 210000 € Potentiel de vente de terrain : 60000 m² Coût théorique / m² : 10.16 € / m²</p> <p>Fertans : 3 demandes de parcelles Travaux : 120000 € - Achat foncier 1.50 € / m² : 27000 € Potentiel de vente de terrain : 18000 m² Coût théorique / m² : 8.16 € / m²</p> <p>Épeugney : En attente de chiffrage Achat foncier : 80000 €</p> <p>Cléron : En attente de la clôture de révision du PLU 1 seule parcelle concernée</p> <p>Chantrans : Pas de demande actuellement</p> <p>Arc-et-Senans : Pas de demande actuellement</p>	Élaboration des actes pour le transfert selon les modalités retenues		<p>2019</p> <p>2019</p> <p>2019</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>
3	Réfléchir à l'implantation stratégique des nouvelles zones d'activités	<p>Le développement économique de la CCLL passe par une réflexion sur le développement des zones d'activités intercommunales. Il passe également par la préservation de foncier disponible et attractif pour être en capacité de répondre aux besoins des entreprises.</p> <p>Ce développement se fera par l'implantation de nouvelles ZAE en lien avec le développement stratégique du territoire en participant à l'élaboration du SCOT.</p> <p>Présentation des caractéristiques des zones d'activités d'intérêt régional. Début d'étude.</p>	<p>Commission 1</p> <p>Agent de développement AER - CCI</p>		<p>2019/2022</p> <p>2019</p>

4	<p>Mise en place d'une politique volontariste en matière de soutien à l'immobilier d'entreprise</p>	<p>La Communauté de Communes Loue Lison s'est fixée comme objectif de favoriser le développement économique et touristique. La loi NOTRE a redistribué les compétences des collectivités, conférant aux communautés de communes la compétence pour définir les aides en matière d'immobilier d'entreprise de plein droit (article L.1511-3 du <i>Code Général des Collectivités Territoriales</i>).</p> <p>Lors de sa séance en date du 25 janvier 2018, la CCLL a choisi d'apporter des aides aux projets d'immobiliers d'entreprises.</p> <p>Nature des activités soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise doit être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers. • Les professions libérales sont autorisées. • Les activités touristiques sont autorisées. • Les entreprises d'insertions et celles relevant du champ de l'Économie Sociale et Solidaire sont autorisées. <p>La nature de l'aide est la subvention. Le montant est fixé à 5 % des dépenses éligibles. Un taux bonifié à 10 % sera appliqué pour les projets présentant un impact environnemental et sociétal significatif (cf. les critères d'évaluation des demandes ci-dessous). Le plafond de l'aide octroyée par la communauté de communes est fixé à 5.000 euros par projet. Les aides seront octroyées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.</p> <p>Conformément au Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (S.R.D.E.I.I.), le Conseil Régional pourra intervenir dans une logique d'abondement aux aides octroyées par la communauté de communes dans le cadre du présent régime et dans la limite de ses propres dispositifs.</p> <p>Rappel 2018 : MTBI (Cléron) – Gîte (Amondans) – Alber (Cléron) – Gîte (Mouthier) – Optique (Quingey) – BSM (Montrond) : 57000 € - 10000 € à reporter en 2019</p> <p>2019 : 12 dossiers potentiellement éligibles + 1 dossier reporté + nouveaux dossiers</p>	<p>Agent de développement</p>		<p>2018</p> <p>2019</p>
---	--	---	--------------------------------------	--	---------------------------------------

5	<p>Mise en place d'une politique ambitieuse dans les domaines des aides aux entreprises</p>	<p>Les dispositifs en matière d'aides aux entreprises mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté renforcent la compétence économique des Régions.</p> <p>Ce dispositif se répartit en 8 règlements d'intervention et se décline par des subventions, des avances remboursables ou des prêts à taux zéro.</p> <p>A travers un conventionnement, la CCLL peut venir en complément de la Région en abondant les dispositifs régionaux existants, en reprenant les mêmes critères d'éligibilité (éventuellement restreints) et conditions d'attribution (éventuellement restreintes).</p> <p>La CCLL s'est positionnée sur sa politique d'aide aux entreprises.</p> <p>Principe : Abondement du dispositif régional pour les aides à l'investissement matériel Subvention de 5% de l'assiette des dépenses éligibles retenues plafonnée à 5000 € PME (plancher travaux 80000 €) TPE (pas de plancher) Cofinancement LEADER</p>	<p>Agent de développement</p>		<p>2019</p>
6	<p>Moderniser les locaux de la CCLL en partenariat avec un acteur économique</p>	<p>De manière à soutenir l'activité économique, la CCLL a décidé le portage du dossier de modernisation d'un local de vente dans le cadre le fiche action n°9 du programme LEADER « Réhabilitation de locaux vides » du fait de la non éligibilité de l'entreprise.</p> <p>Prise en charge des travaux et maîtrise d'œuvre</p> <p>Dépôt subvention LEADER (Dossier validé par le GAL)</p> <p>Régularisation de la part non couverte par les aides par un abondement au loyer pour charges exceptionnelle</p>			<p>2019</p> <p>2020</p>
7	<p>Favoriser le partenariat entre la CCLL et les</p>	<p>Après la mise en œuvre des zones d'activités et des aides aux entreprises, la CCLL se doit d'optimiser toutes les ressources du territoire au profit des acteurs économiques.</p>			

		<ul style="list-style-type: none"> - innovation - promotion et attractivité du territoire - ressources <p>A travers son pôle d'appui aux territoires, les acteurs économiques de la CCLL pourront solliciter le chargé de mission de l'AER. Une expertise foncière et immobilière sur le territoire de la CCLL pourra également être menée.</p> <p>En adhérent au capital de la SPL de l'AER, la CCLL a démontré sa volonté politique de participer activement aux politiques publiques en matière de développement économique.</p>	Agence Economique Régionale		
10	Développer l'ingénierie	<p>Tiers Lieux : Apporter une réponse au problème de mobilité domicile / travail en étudiant l'implantation de tiers lieux sur le territoire de la CCLL.</p> <p>Cette étude devra permettre de répondre aux besoins des salariés se déplaçant hors du territoire et des employeurs locaux.</p> <p>Le plan de travail devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cadrage et un état des lieux - de définir la demande potentielle - d'étudier la faisabilité - de définir les conditions de mise en œuvre. <p>Etude d'opportunité : Le site de l'ancienne tuilerie de Malbrans est en état de dégradation avancé.</p> <p>Une étude d'opportunité pourrait être faite par la CCLL de manière à voir si ce bâtiment ne pourrait pas accueillir diverses activités économiques en lien avec les métiers d'art ou autres.</p> <p>De par le classement du bâtiment, l'étude devra respecter le cahier des charges défini par la DRAC.</p>	Suivi par Agent développement		

		<p>Une AMO pourrait être mise en place avec pour objectif de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un programme sur le devenir de ce bâtiment - les différents partenaires - un plan de financement - la faisabilité du projet <p>Une demande de subvention auprès du CD25 pourra être demandée</p> <p>Une convention devra être signée avec le propriétaire.</p>			
11	Améliorer la desserte du réseau Très Haut Débit FTTE	<p>En adhérant au Schéma Départemental Aménagement Numérique, la CCLL a montré sa volonté de voir se déployer sur son territoire un réseau numérique de haute qualité. Le fibrage des ZAE doit être une priorité.</p> <p>Au regard de l'historique avant la fusion, la planification des travaux de déploiement a été validée par l'instance porteuse à savoir le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.</p> <p>En intégrant le SMDTHD, l'ex-CCPO a négocié le fibrage des zones d'activités de son territoire initial.</p> <p>Dans ce cadre, une extension du réseau fibre optique est programmée par le SMDTHD en 2019 pour certaines zones d'activités d'intérêt communautaire</p>	SMDTHD		2019 / 2022
12	Améliorer le fonctionnement du réseau de chaleur	<p>Le réseau de chaleur intercommunal, installé sur la commune d'Amancey, dessert une trentaine d'abonnés publics et privés. A ce jour, ce sont environ 1200 KWatts d'abonnement qui sont souscrits.</p> <p>Constitué d'une chaudière bois et de 2 chaudières fuel, le réseau de chaleur a, dès son installation, dysfonctionné. (fuite, température de l'eau, échangeurs ...)</p> <p>Les rendements constatés sont bien en dessous des rendements nécessaires à l'équilibre du budget.</p>			

		<p>Malgré des augmentations de tarifs, le service est largement déficitaire est atteint aujourd'hui environ 400000 € en déficit cumulé</p> <p>La CCLL souhaite retrouver un équilibre financier de manière à conserver l'ensemble des abonnés pour une nouvelle période de 10 ans.</p> <p>Pour ce faire, une expertise judiciaire est en cours au tribunal administratif de Besançon.</p> <p>Le rapport de l'expert est programmé pour le début d'année 2019.</p>			
13	Entretien des bâtiments	<p>En cours de réalisation</p> <p>En attente des dépenses d'entretien 2018</p>			
14	Développer le lien avec le monde agricole	<p>Créer du réseau + Accompagnement des acteurs du monde économiques vers les possibilités d'aides</p>			

Commission n° 3 – Tourisme : économie et équipements

PRIORITE	AXE/THEME	COMMISSION 3	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques	
	<p><u>1° Investir dans la promotion du site BEAUQUIER et du territoire sur Nans Sous Sainte Anne :</u></p>	<p>La Communauté de Communes Loue Lison se positionne comme un pôle majeur des Montagnes du Jura, camp de base idéal, site de villégiature et de courts séjours, à 1 heure des grands sites touristiques régionaux.</p> <p>Le projet BEAUQUIER développé à Nans-sous-Sainte-Anne doit comporter à la fois une information relative à l'offre touristique mais aussi livrer des clés de compréhension du territoire et de ses spécificités aux visiteurs de passage comme aux habitants, ces derniers étant les meilleurs ambassadeurs d'un territoire, la compréhension des particularismes du site étant une des clés pour assurer la transmission et la préservation de son identité.</p> <p>La phase 3 du projet BEAUQUIER doit se concrétiser à partir de 2019 par la mise en place de signalétique pédestre, routière et par des outils de promotion installés sur le sentier des sources et dans une solution numérique.</p> <p>L'accès sur ce site au Très Haut Débit est également de nature à assurer la promotion mesurée d'une activité économique, sociale et environnementale équilibrée.</p> <p>Solliciter les acteurs publics et privés de Nans sous Sainte Anne dans une commercialisation plus forte de cette destination respectueuse de ce site classée</p> <p>Améliorer la sécurité des visiteurs sur la place du village en prenant en charge des équipements de sécurité spécifiques.</p> <p>Mettre en lien le site BEAUQUIER avec d'autres sites régionaux</p>	<p>Structurer l'équipe CCLL autrement</p> <p>Répartir les tâches des responsables de services autrement</p>	<p>Pilotage technique du site par un agent de direction, voire d'un responsable de service de la CCLL</p> <p>Conforter les conventions de mise à disposition par le SIVOM.</p>	<p>Sur deux exercices : 2019 et 2020</p>

	<p><u>2° Accueillir, promouvoir, accompagner les activités économiques à caractère touristique et de loisirs</u></p>	<p>Pour continuer à développer l'économie touristique à l'échelle de la nouvelle destination, mobiliser les partenaires, développer les ressources financières, suivre les projets de développement touristique, il est indispensable d'envisager des solutions pour augmenter l'efficacité des missions de direction de l'office de tourisme (management, organisation, développement, rencontres d'acteurs, échange avec les réseaux, rapprochement avec les autres OT du Doubs et du Jura, veille et prospective...)</p> <p>En effet, si la fusion des offices de tourisme sur le territoire Loue Lison était un projet conjoncturel, quoi qu'il en soit, la mission de direction d'un office de tourisme avec aujourd'hui 6 salariés permanents, 1 service civique et des stagiaires nécessite un mi-temps de management pour organiser et suivre le travail des collaborateurs.</p> <p>Animation de la taxe de séjour : Harmonisation de la pratique de collecte de la taxe de séjour auprès des hébergeurs avec la mise en place d'un système de télédéclaration mutualisé avec le CDT ou spécifique pour qu'il soit opérationnel au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>L'objectif affiché est d'augmenter les recettes de la taxe de séjour et de mobiliser tous les acteurs ; communes, hébergeurs, élus communautaires, élus et salariés de l'OT.</p> <p>Promouvoir la régularisation de situations illégales, notamment sur les sites de réservation d'hébergements en ligne</p> <p>Politique touristique générale : impliquer davantage la direction et les salariés de l'OT aux questions liées</p>	<p>Maintenance de l'office de tourisme sur des équipements « mutualisables » : télécommunications, copieurs, véhicule de service, aménagement des locaux, qui requièrent des compétences techniques spécifiques. Cette demande de mise à disposition d'heures par la CCLL permettrait aussi de réaliser des économies d'échelle et de gagner du temps car ces projets sont souvent très chronophages.</p> <p>Une participation de la direction de l'OT aux réunions de services traduisant les politiques décidées par la gouvernance de la CCLL et de l'OT seront de nature à augmenter l'efficacité des équipes.</p> <p>Poursuivre la mise à disposition par la communauté de communes de temps salariés et de moyens techniques au service de l'économie touristique : entretien, maintenance des locaux, déplacements,</p>	
--	---	--	--	--

		<p>au développement touristique du territoire. Dans les statuts d'un EPIC, l'OT doit être consulté pour les projets de développement touristique. L'OT doit être davantage associé à certains conseils communautaires, commissions ou réunions d'exécutif lorsque les problématiques concernent le tourisme et l'agent de développement économique de la CCLL dont le tourisme fait partie. Plusieurs thèmes doivent être retravaillés en 2018 car ils sont déterminants pour notre attractivité touristique avec un rôle de « lobbying » à mener par l'office de tourisme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) qualité de l'eau, gestion de la rivière et usages du milieu aquatique 2) dégradation des itinéraires de randonnée pédestre et VTT et incertitude sur leur avenir en matière de gestion, entretien et balisage 3) avenir incertain des petits musées ruraux 4) dégradation de la signalétique touristique générale 5) renouvellement de notre offre pour rester concurrentiels (projets activités de pleine nature, développement de l'évènementiel, parc d'hébergement, projets structurants..). <p>Toutes ces questions sont à aborder avec les instances concernées : collectivités, associations, réseaux.</p> <p>Le positionnement de la direction générale de la CCLL par rapport à la direction de l'office de tourisme: les personnels des différentes structures publiques touristiques doivent être en lien permanent pour toute question qui touche au</p>		
--	--	---	--	--

		<p>développement touristique-économique, dans un objectif de partage, de mutualisation et d'efficacité. L'organigramme fonctionnel entre les différentes structures dans laquelle la CCLL est impliquée doit être précisé.</p> <p>L'augmentation de la participation de la CCLL en 2019 votée par l'office de tourisme à hauteur de 221 000 €. C'est la somme correspondante à la base des subventions initialement versée, la mise à disposition de personnel pour une valeur de 9 000 € en 2016 par la CCCQ à l'OT d'Arc et Senans Loue Lison, majorée du coût structurel de la fusion des OT de 30 000 €. La subvention votée par la CCLL en 2017 et en 2018 a été de 212 000 € et la mise à disposition de personnel n'a pas été réalisée.</p> <p>L'année 2019 devra permettre de conforter l'identité de la nouvelle destination Loue Lison auprès des partenaires et de continuer à sensibiliser les acteurs touristiques aux enjeux de la nouvelle destination et au modèle économique de l'office de tourisme. L'enjeu majeur est de développer les recettes des partenaires aux actions de l'OT, continuer à promouvoir le rôle de l'OT en ingénierie (audits, ateliers formations, groupements d'achats pour les actions de communication), développer le sponsoring auprès des partenaires économiques.</p> <p>Investir dans de nouveaux locaux à Arc et Senans et mutualiser avec les OT du Jura et les Communautés de communes Des Portes du Haut Doubs et du Val d'Amour :</p> <p>La mise à disposition gratuite des locaux par M. Besançon se terminera au 31 décembre 2018 et il</p>		<p>2019</p>
--	--	---	--	-------------

		<p>convient de trouver une autre solution d'hébergement sur le site d'Arc et Senans et en faisant de l'accueil hors les murs dans les campings du secteur et à la Saline Royale d'Arc et Senans.</p> <p>La commune d'Arc et Senans, les OT du jura et la communauté de communes du Val d'Amour sont favorables à des actions de mutualisation, notamment dans la gestion de l'accueil des touristes à Arc et Senans.</p> <p>Par ailleurs, l'OT réalise déjà la promotion d'acteurs privés du territoire des Portes du Haut Doubs et une stratégie pour conclure un partenariat avec ce territoire est à mettre en place en 2019.</p> <p>Engager concrètement la démarche Qualité Tourisme, afin d'inscrire l'OT dans une démarche nationale garante de la qualité de services mais également pour fixer et déployer le nouvel organigramme avec des nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p>		
	<p><u>3°Améliorer l'accueil des clients de Nautilou , Améliorer les conditions de travail des salariés Renouveler les matériels qui le nécessitent et réaliser les travaux suite aux décisions de justice</u></p>	<p>Un nouveau système de gestion des entrées – sorties :</p> <p>Après 10 années d'exploitation avec un système de carte à encoder pour gérer les entrées et les sorties à Nautilou, nous proposons d'investir dans un nouveau système de gestion permettant ainsi de faciliter les flux de clientèle et d'améliorer les conditions de travail des salariés en fiabilisant l'outil des entrées et des sorties, ainsi que les données statistiques à collecter et à vérifier quotidiennement. Le mode de fonctionnement de gestion des entrées à Nautilou pour les clients du camping devra être également pris en compte.</p>	<p>Améliorer l'accueil des clients et les conditions de travail des salariés</p>	<p>2019</p>

		<p>Un nouvel aménagement du hall d'accueil :</p> <p>L'aménagement d'un nouveau hall d'accueil pour les clients est à concrétiser sur la base des études réalisées par le maître d'œuvre initial.</p> <p>Continuer la pérennisation des emplois :</p> <p><u>La création d'emplois « classiques »</u> : Avec la raréfaction des emplois aidés, il y a lieu de continuer à créer des emplois durables sur ces fonctions qui ont été occupées pendant près de 10 ans par des personnes éloignées de l'emploi ou en difficulté pour en obtenir un.</p> <p>Désormais, il est nécessaire de déterminer des temps de travail exclusivement nécessaire aux tâches à réaliser en lieu et place de ces personnels antérieurement recrutés sur des emplois aidés et qui de fait intégraient des temps de formation ou d'adaptation à l'emploi qui ne sont plus indispensables sur des emplois « classiques ».</p> <p>Evolution des postes d'agents techniques et des autres personnels :</p> <p>Un poste d'hôtesse doit pouvoir évoluer pour être en ressource et en appui « formation » des autres salariés réalisant des tâches d'accueil et des tâches administratives et financières.</p> <p>Un agent technique a dû quitter ses fonctions à Nautilou pour raison de santé. La gestion de l'équipe des salariés sur le site de Nautilou nécessite de créer encore plus de passerelles avec les autres secteurs ou services de la CCLL, notamment sur les tâches de maintenance actuellement externalisée.</p> <p>Il n'y a pas d'un côté Nautilou et de l'autre la CCLL.</p> <p>Une attention particulière des responsables salariés</p>		<p>2019</p>
--	--	--	--	-------------

		<p>hiérarchiques doit être accentuée encore pour promouvoir cette ambiance positive inter-services. La question de gestion de la maintenance en régie sur les propriétés immobilières de la CCLL pourrait être posée.</p> <p>Renouvellement des éléments structurant de la chaudière bois et du sable des filtres :</p> <p>Des travaux de renouvellement sont nécessaires sur le foyer de la chaudière et l'alimentation des plaquettes par un nouveau système. Le changement du sable des filtres est également à réaliser pour minorer les coûts de traitement de l'eau.</p> <p>Travaux de réhabilitation du carrelage et de la porte coulissante :</p> <p>Compte tenu des jugements favorables attendus, ces travaux doivent être réalisés en 2019</p>		<p>2019</p> <p>2019</p>
	<p><u>4° Préparer la nouvelle période de gestion de l'hôtellerie de plein air de la Roche d'Uilly :</u></p>	<p>La délégation de service public actuelle du camping arrivera à échéance en 2020 et il convient de mettre en place un groupe dédié issu de la commission DSP et de la commission 3 pour rédiger un cahier des charges de consultation avec l'appui d'un AMO en cours de recrutement. La consultation pour le renouvellement de cette DSP ou le choix d'un nouveau mode de gestion seront à faire pour le 31 mars 2019 ;</p>		<p>2019</p>

NAUTILOUE : BILAN 2018

CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018				
nature	2017	2018	Différence	
Charges à caractère général	298 274.45 €	345 120.27 €	46 845.82 €	44 450€ d'honoraires avocats + experts pour le contentieux de la baie vitrée au budget administration générale car seront remboursés en 2019 2 738€ d'entretiens pelouses 2017 payé en 2018 + augmentation entretien 2018 Panne de la vis a entraîné un remplissage hebdomadaire de la cuve à fuel
Charges de personnel	423 337.34 €	478 469.18 €	55 131.84 €	fin des contrats aidés remplacés par des contrats horaires. Une personne en plus + Gérard tjs présent à 20%
Autres charges de gestion courante 65 SACEM	1 054.93 €	1 931.92 €	876.99 €	
Dotation aux amortissements	33 088.47 €	4 514.45 €	-28 574.02 €	
TOTAL	757 772.19 €	832 053.82 €	74 281.63 €	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018				
nature	2017	2018	Différence	
Remb. Rémun de personnel	42 528.40 €	65 341.14 €	22 812.74 €	Décalage du versement des aides pour 3 CAE → versement mars 2018
Vente Grignoterie	1 000.00 €	1 400.00 €	400.00 €	
Vente distributeurs	863.11 €	298.60 €	-564.51 €	plus de distributeurs
Vente Piscine	320 980.53 €	369 554.47 €	48 573.94 €	
Autres produits gestion courante Groupama T R	8 027.97 €	8 461.92 €	433.95 €	
produits exceptionnels	0.00 €	2 529.27 €	2 529.27 €	
sous TOTAL	375 417.01 €	449 603.40 €	74 186.39 €	
facturation à recouvrer	14 859.30 €	12 389.00 €	-2 470.30 €	
Total général	390 276.31 €	461 992.40 €	71 716.09 €	
BILAN année 2017				
CA	Charges	RESULTAT/DEFICIT		
390 276.31 €	757 772.19 €	367 495.88 €		
BILAN année 2018				
CA	Charges	RESULTAT/DEFICIT		
461 992.40 €	832 053.82 €	370 061.42 €		

Commission n° 4 ACTION SOCIALE

PRIORITÉ	AXE/THÈME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/	
1	<p>Extension du CIAS à l'ensemble de la CCLL</p> <p>(compétence optionnelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le siège du CIAS restera à Ornans - Des rdv pourront être envisagés sur Amancey en lien avec la MSAP - Création d'un bureau à Quingey mutualisé avec la MSAP - Instruction des dossiers d'aides sociales - Domiciliation des personnes sans domicile stable - Réalisation d'une analyse des Besoins Sociaux sur l'ensemble du territoire - Extension des missions : Aides financières, administratives et sociales, soutien aux associations et structures à vocation sociale. Aides à la téléalarme 	<p>Recrutement d'un agent mutualisé avec la MSAP pour le site de Quingey</p>	<p>Achat mobilier de bureau, ordinateur et logiciel dédié au CIAS</p> <p>Utilisation d'un véhicule de la CCLL pour RDV extérieurs</p>	<p>Ouverture du bureau de Quingey début janvier</p> <p>Analyse des Besoins Sociaux dans bulletin intercommunal envoyé 1^{er} trimestre 2019</p>
2	<p>CHANTIER D'INSERTION CASTEL SAINT DENIS</p> <p>(compétence optionnelle)</p>	<p>Validation au conseil communautaire du 18/12/17 de la phase 12 et de son plan de financement le 19/11/2018</p> <p>Réalisation de la phase 12</p> <p>Demandes de subventions en cours</p> <hr/> <p>Aménagement d'un parking dans le cadre du projet d'ouverture au public</p>			
3	<p>Contrat local de santé</p>	<p>Le CLS est un outil porté par une collectivité territoriale et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il s'agit de co-construire un programme pluriannuel d'actions à partir des besoins locaux identifiés sur le territoire dans les domaines de la promotion de la santé, de l'accompagnement médico-social et de l'offre de soins.</p>			

		<p>Les objectifs principaux du contrat local de santé sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, - Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité <p>Dans le cadre du CLS Loue Lison, un questionnaire a été adressé à chaque Mairie afin de recenser les besoins locaux et les difficultés rencontrées. Les réponses collectées permettront à l'ARS de cibler les problématiques rencontrées sur le territoire Loue Lison.</p>
4	Etablissements de santé	<p>Action de réhabilitation des établissements de santé. Accompagnement pluriannuel de l'extension de l'hôpital Saint-Louis de Ornans (600 000€ soit 150 000€/an sur 4 ans)</p>
5	Politique Sociale du Département	<p>Convention sociale de développement global :</p> <p>Le Département du Doubs a sollicité le CIAS pour l'établissement d'une convention sociale de développement global sur la période 2018-2020.</p> <p>Il s'agit de formaliser un partenariat dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des publics, - L'attribution des aides financières, - La mutualisation des informations et le développement d'une observation partagée, - La coordination des actions. <p>La convention fera l'objet d'avenants afin de définir des actions territorialisées et leurs plans de financement</p>

Commission n° 5 : Eau/Assainissement

PRIORITÉ	AXE/THÈME	DESCRIPTIF	NCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/ commerciales	
1	SPANC	Étendre le SPANC actuel à l'ensemble du territoire (ex-CCPO + les 2 Abbans) - 74 communes au 1 ^{er} janvier 2019 et 2490 habitations concernées (+ 760 (ex-ccpo + les 2 Abbans)	Nécessité de conserver le poste du contrôleur SPANC 1 ETP (Johnny KOZAK)	Harmoniser la périodicité de contrôle et révision des tarifs.	<ul style="list-style-type: none"> * Validation périodicité des contrôles (8-10 ans), nouveaux tarifs, nouveau règlement fin 2018, * Finalisation des diagnostics non réalisés - printemps 2019, * Continuité des CBF , diag vente, contrôle neuf - 2019.
2	Étude eau assainissement	Choix sur la prise des compétences suivantes : - assainissement collectif, - eaux pluviales, - eau potable.	0,9 ETP (Ludovic PICOD)	Travail administratif et technique selon le scénario retenu en mars	<ul style="list-style-type: none"> * Validation du diagnostic établi par BE – décembre 2018, * Présentation des scénarios -février 2018, * choix du scénario et choix de valider ou pas la minorité de blocage – mars 2019, * délibérations des communes – minorité de blocage (avant juillet 2019), * travail administratif et technique pour mise en place du transfert selon le scénario retenu - avril à décembre 2019

Commission n° 6 : Finances

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Techniques/ commerciales	RH	
1	Mettre en place un pacte financier, fiscal et de solidarité	La signature de ce pacte permettra d'atteindre l'objectif du projet de territoire avec un partage des ressources entre communes et communauté de communes.	Travail bureau d'études		Juin 2019
2	CLECT	Poursuivre le travail d'évaluation des charges transférées en 2019 en s'appuyant sur la CLECT Avec régularisation des AC voirie pour des situations particulières = Paroy et Chays			
3	Fiscalité Base mini CFE	Le travail de l'automne 2018 sur les bases mini de CFE requiert la tenue de l'engagement de la Ville d'Ornans de compenser les décisions prises par la CCLL afin de ne pas pénaliser le territoire A savoir que la différence de produit d'un montant de 47 240€ sera compensée par la ville d'Ornans à la CCLL dans le cadre du pacte financier et fiscal, après analyse annuelle effectuée par les services de la DGFIP sur les 3 ans de lissage envisagé.			
4	Poursuivre le désendettement	La CCLL s'est désendettée de plus de 500.000 € en 2017 et 2018 (en intégrant en 2018 les emprunts voirie transférés des communes pour 325 000€), elle continuera à le faire en 2019. Fin 2018, le ratio « dette/CAF brute » indiquait un désendettement par la CAF brute seule en 15 ans. Un abaissement de cette durée ne peut se réaliser sans une amélioration de la CAF. Pour rappel, la loi de finances pour 2018 indique un plafond de capacité de désendettement de 12 ans pour les collectivités concernées.	Nt		

Commission n° 7 : services au public, politique jeunesse

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	PROGRAMMATION DANS LE TEMPS	
			INCIDENCES RH	
1	MSAP	<p>Sont reconnues d'intérêt communautaire les 2 MSAP présentes sur le territoire de la CCLL (MSAP d'Amancey et MSAP de Quingey).</p> <p>L'offre de service sera organisée pour garantir le principe de proximité des services et d'égalité des usagers à l'échelle du périmètre de la CCLL.</p> <p>Reprise du fonctionnement de la MSAP de Quingey : recrutement de l'agent d'accueil à 0.5 ETP (fin 2018) et mutualisation des locaux et de l'accueil du public avec l'antenne du CIAS.</p>	<p>Titularisations des 2 agents d'accueil</p> <p>Mutualisation avec le CIAS (0.5 ETP)</p>	A compter du 1^{er} janvier 2019
2	SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE	<p>Les compétences scolaires, péri et extra scolaires sont liées et doivent relever d'une même gestion de proximité.</p> <p>Au regard du coût mais surtout de la complexité de gestion, ces compétences doivent rester au niveau local et ne pas être reconnues d'intérêt communautaire.</p> <p>L'accueil extra-scolaire sur l'ex CCALL doit alors être repris par la commune moyennant AC → coût évalué à 21 000€ (déduction faite du versement de la CAF/CEJ).</p>		A compter du 1^{er} janvier 2019
3	INTERVENTIONS DANS LES ECOLES	<p>Développer ce point avec l'extension de la mission de Lionel ROBERT</p> <p>Actions de soutien à la fréquentation des équipements sportifs par les écoles de l'ex CCCQ</p> <p style="padding-left: 20px;">⇒ Frais de transport (4 500€) maintenu au terme de l'année scolaire 2018 -2019</p>		

		<p>Prestation sur la base de 1.4 ETP en 2018 →3 ETP en 2019 (demande CD25 de subvention à hauteur de 3 postes soit 3*12 000€ = 36 000€)</p> <p>Reconduction d'une enveloppe de 5 000€ en soutien d'actions ou d'évènements particuliers, en direction de ce public adolescent, notamment organisés par les collèges.</p>		
8	MOBILITE	<p>Proposition de maintien et renforcement d'un service de transport à la demande pour mailler au mieux le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> → TAD reliant les centres bourg notamment Amancey → Ornans → Développement du covoiturage → plateforme Mobigo mise en place par la Région BFC. <p>Convention avec la région Bourgogne Franche-Comté, autorité organisatrice des transports non urbains à la demande, pour prise en charge financière à hauteur de 50% du coût restant à la charge de la CCLL.</p>		Année 2019
9	Schéma de mutualisation	<p>Secrétariat mutualisé : Réorganisation du service pour tenir compte de nouvelles demandes d'adhésion (Epeugney)</p> <p>A recenser → soutien aux communes : Marchés publics (dématérialisation pour seuil > 25 000€) Dossiers de subvention</p>	A évaluer si extension	
10	Aire d'accueil des gens du voyage	<p>Secteur de Quingey Révision du schéma départemental en 2019</p>		A compter du second trimestre 2019 ?

11	Convention ADIL	Suite et fin de la convention avec l'ADIL visant à favoriser la rénovation du bâti en renforçant la communication sur les dispositifs d'aide existants (convention du 1/04/2016 au 31/03/2019) Avenant de renouvellement proposé jusque fin 2019		1^{er} trimestre 2019
-----------	----------------------------	---	--	--------------------------------------

Commission n° 8 : voirie

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
1	Accompagner les communes qui réalisent des travaux de réseaux et de sécurité, en intervenant pour réaliser la couche de roulement (compétence optionnelle)	En l'absence de travaux collatéraux communaux, l'objectif sera de traiter le revêtement des voies en fonction des priorités de l'Atlas qui seront confirmées par la commission voirie. Parallèlement des travaux d'entretien correspondant au bouchage des trous seront entrepris au printemps sur l'ensemble du réseau.	L'investissement envisagé correspond au nouveau kilométrage et au montant moyen HT investis ces 4 dernières années sur l'ancien territoire de la CCPO Il s'agit la dépense nette CCLL hors DETR et Parts communales. Pour rappel, la CCLL ne finance que les travaux subventionnés (après notification) L'attribution de la DETR devrait déterminer le niveau de financement des travaux voirie	Travail commun entre l'agent en charge de la voirie 1 ETP et le responsable technique recruté en 2018 pour piloter entre autres ce service	Pour cette année seront traités en priorité les travaux déjà engagés par les communes et/ou les travaux faisant l'objet des demandes de DETR faites ou renouvelées.
2	Entretien de la voirie (compétence optionnelle)	bouchage des trous, le même raisonnement sera appliqué	Idem dépenses moyenne des 4 dernières années		
3	Service ADS	Le service est dimensionné pour répondre aux besoins d'instruction de 693 actes avec une instructrice et une assistante administrative	Mutualiser les moyens à l'échelle de la CCLL pour minimiser le coût pour les adhérents C'est un service entièrement financé par la contribution des adhérents	Poursuite de la formation instructeur de l'assistante administrative arrivée en 2018	
4	Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes	La CCLL propose un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes pour établir des APS en matière d'aménagement voirie & aider à la constitution de dossier de demande de subventions		Définir les contours et la méthode de cette AMO priorisée sur la voirie	

Commission n° 9 : Culture et Sport

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
	<p style="text-align: center;">CAP 25: Contrat de coopération culturelle#3: la CCLL souhaite pérenniser les actions engagées sur l'année 2018 et les étendre en élaborant un projet culturel de territoire sous forme d'appel à projet en septembre 2019</p>		RH	Techniques/commerciales	
	<p>Vitalité et attractivité du territoire Loue Lison</p>				
	<u>Soutien et Promotion des arts vivants :</u>	<p>Cie Ordinaire d'Exception : Soutien du patrimoine arts vivant avec la mise en place d'un lieu de diffusion éphémère, "le chapiteau 39.01" héritage ré-entoilé du Cirque Plume, mutualisation de la structure et de sa régie, valorisation et médiation culturelle sur une période de 2mois1/2</p>	VP, Service Com & Culture	Valorisation du monde circassien et du patrimoine	Estival Ornans?
	<p>Cie Gravitation: La Cie s'appuie sur un moment fort de promotion du patrimoine local qui anime le territoire, elle vient en soutien pour la programmation culturelle. Sous forme de fourmière artistique (1 semaine), elle apporte une programmation culturelle co-construite avec les habitants bénévoles et artistes (cette année le Festi'diable avec 1000 spectateurs)</p>	VP, Asso	Valorisation du monde bénévole et des talents du territoire	Estival	

	<p>Cie Les Sens des Mots : D'ailleurs, Toast, Taf, TOD et l'Origine du monde et autres cliché sont des spectacles issus des ateliers de la Cie, partis de 2 participants ils sont désormais plus d'une vingtaine issus de la Communauté de Communes Loue Lison. Tous les deux mois la Cie se réunit pour deux séances d'écriture, d'improvisation et de pratique théâtrale autour de la thématique choisie.</p> <p>Pour faire évoluer les ateliers, les artistes amateurs sont entraînés dans les ressorts de la mise en abyme.</p> <p>Le spectacle est mis en scène en une semaine et donné à voir pour une représentation unique et sold out à la CUMA en juin. Ces propositions artistiques et conviviales sont des rendez-vous forts pour la population rurale qui vient de plus en plus nombreuse (600 spectateurs). Pour la compagnie ce sont des moments de ressourcement importants et l'occasion de créer des grandes formes pour plus de quinze acteurs, ce qu'il est assez rare de pouvoir expérimenter.</p> <p>Chacune des soirées théâtrales est suivie d'un diner convivial et festif qui devient un rendez-vous culturel important sur le plateau. Le fait de travailler avec la CUMA d'Amancey crée un ancrage fort de la pratique dans le monde agricole.</p>	VP, Service Com & Culture	<p>Valorisation de la pratique artistique en milieu rural,</p> <p>Association du monde agricole dans l'écriture du projet, mise à disposition des locaux de la CUMA</p>	Fin juin
<p><u>Soutien au projet d'intérêt communautaire et animation du réseau des acteurs locaux</u></p>	<p>Cie Ordinaire d'Exception : Mise en place d'une programmation concertée avec médiation culturelle, 3500 spectateurs</p>	VP, Service Com & Culture	<p>Partage d'un lieu éphémère et fruitière de pratique en lien avec école et collège</p>	Avril/mai/juin Ornans?
<p><u>Soutien au patrimoine</u></p>	<p>Soutien et valorisation du patrimoine équestre: 2000 spectateurs</p>	VP, Service Com & Culture	<p>Valoriser le patrimoine matériel et immatériel du cheval et de l'équitation locale</p>	Eternoz

	Mise en place d'une dynamique de programmation culturelle à la Taillanderie:	Service Com & Culture	Valorisation du patrimoine industriel du Doubs	Nans Sous St Anne
	Soutien au patrimoine Pôle Courbet: 200 spectateurs	VP, Département	Promotion des arts du territoire	Flagey
Inclusion sociale				
<u>Développement de la lecture publique</u>	La CCLL dispose d'une bibliothèque intercommunale, la BIB'ALL accompagnée par la Médiathèque départementale pour le prêt de documents tous supports (y compris numériques), la formation et l'action culturelle. Elle favorise le développement de la lecture publique sur le territoire et l'accès à tous à la culture à travers ses différentes animations pour tous les publics. La CCLL participe à son animation et à la mise en place de résidence d'auteur 500 lecteurs	Service Com & Culture, bénévoles de la bibliothèque	Mise en place de la résidence de Gilles Fumey ou autre temps fort	Amancey
<u>Implication de la population dans la vie sociale</u>	Cie "La Gouaille": intervention en milieu empêché, décloisonnement culturel, atelier théâtre et spectacle, 600 pers	VP	Spectacle et ateliers théâtre	Année Quingey
	Ecran Mobile: soutien d'un point de diffusion en milieu rural. Cette délocalisation permet de toucher des publics empêchés ou des familles à petit revenus, 1 200 cinéphiles	Service Com & Culture	Salle de convivialité Déservillers	Déservillers 15 séances
	Mise en place de covoiturage culturel afin de favoriser l'accueil des publics empêchés ou éloigné des points de programmation sur le territoire.	VP	Traffic 9 places et Zoé	Territoire CCLL

Réussite éducative					
	<u>Développement des enseignements circassiens</u>	Mise en place d'ateliers délocalisés autour des arts du cirque vers les écoles et collèges, objectif 2000 élèves	VP, service Culture & écoles	Les ateliers de cirque, dans un univers qui fait rêver les enfants, sont très riches en apprentissages : motricité, dextérité, expression théâtrale.	
	<u>Développement des enseignements artistiques</u>	Mise en place de projets culturels à élaboration partagée avec les écoles de musique du territoire, cette année les 3 écoles de musique travaillent ensemble sous forme de résidence artistique à l'élaboration d'un spectacle autour de la thématique Courbet dans le cadre des festivités du Bicentenaire, 270 élèves de moins de 20 ans	VP, 3 écoles de musique	Création et écriture d'un spectacle pour enfant sur la thématique Courbet	Territoire CCLL
1	<u>ENSEIGNEMENT MUSICAL:</u>				
	<u>Favoriser l'accès à l'enseignement et à la pratique musicale</u>	Le budget toute école confondue était en 2018 de 138 000€. Pour faire suite aux AG des écoles de musique 2/3 ne boucle pas leur budget (-9 800€, -16 000€), et le choix a été fait pour certaines de ne pas entretenir le parc matériel, ces tensions budgétaires ont pour conséquence des hausses de tarifs, de plus une école n'ayant pas de poste de direction est en tension et a vu son CA démissionner. Afin de travailler en harmonie et de mettre en place une véritable politique d'enseignement musical sur notre territoire, les écoles de musique et la commission travaillent sur une convention d'objectif culturel, dans laquelle chaque école aura son projet pédagogique afin de préserver les valeurs de chacune. Cette harmonisation mobiliserait une enveloppe budgétaire sur une période de trois ans de conventionnement et chacune des écoles aura des heures de direction.	VP, 3 écoles de musique		

PROGRAMMATION CULTURELLE DE TERRITOIRE/RESIDENCE/REGIE/BIBAL

1	Promotions des arts vivants et frais de résidences ou régie	Frais de régie: facture 611	Compta		
		Projet Femis/Film Atrides: Médiation culturelle dans les collèges autour des technique de tournage de film, publique visé 900 élèves			
		Cie Ordinaire d'Exception: Le « Festi'chantier » est un évènement fédérateur, qui se déroule au cœur de la vallée de la Loue depuis 6 ans. Il valorise 2 grands atouts du village de Cléron : le patrimoine Bâti (le Moulin Grillet est une ancienne forge du XVIIIème), et le patrimoine naturel (Valbois et Loue). Ce projet allie donc la découverte du patrimoine et la promotion de l'art circassien pour 800 spectateurs.	Service Com		CCLL
	Promotions des arts vivants et frais de résidences ou régie	Office culturel de Quingey: Prise en charge d'un contrat de cession sur la saison	Compta		
		Note de Comtois: 2 représentations CAL Ornans?	VP, service com & culture		
		Résidence artistique du Département: Sous forme d'appel à projet par le département, résidence d'une Cie sur le territoire avec 2 spectacles, 200 spectateurs	VP+Département		

**Promotions des arts
vivants et frais de
résidences ou régie**

Saison numérique #3: Quingey le 2 Février« TERRA » - Hommage au statut de la femme

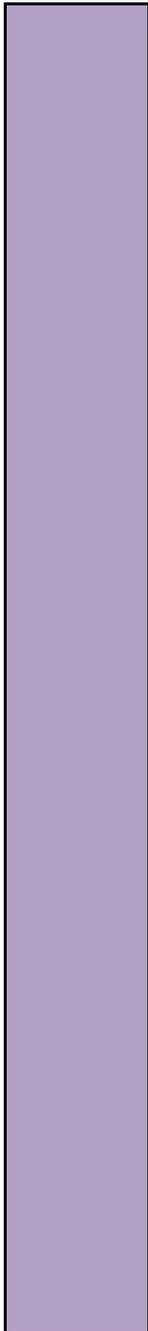
Proposition d'une performance chorégraphique et musicale professionnelle

Jacopo Baboni Schilingi & Fanny Gombert Métarelation musicien ↔ danseur / compositeur ↔ chorégraphe / homme ↔ femme
En partenariat avec l'EMI (ensemble de Musique interactive)
Terra (image planétaire de la fécondité) est un projet qui utilise une technologie nommée MyAir, conçue par l'ingénieur David Kuller. La danseuse porte sur elle un capteur qui lui permet de détecter à tout moment en temps réel la dilatation de sa cage thoracique, le nombre de ses respirations au cours du temps, les seuils maximal et minimal de sa respiration, les phénomènes d'apnée et/ou d'hypopnée etc. Tous ces paramètres liés à la respiration sont automatiquement traduits en données musicales. La musique de Terra est donc générée en temps réel par le contrepoint entre deux respirations traduites musicalement : celle de la danseuse mêlée à celle du compositeur. (création mondiale, le 18 juin 2018 au Grand Palais à Paris dans le cadre de l'exposition « Artistes et robots »),
100 spectateurs

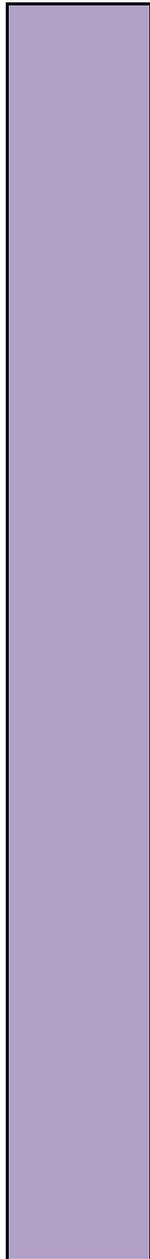
VP+Département

Cie La Gouaille: Courbet les demoiselles de village, achat 2 spectacles (tout public, collège)

VP+Département



<p>BULE (Besoin Urgent de Légèreté et d'Evasion): Festival:Le principe du BULE est de proposer un événement qui allie plusieurs disciplines du spectacle vivant : le théâtre, la musique, les arts de rue et la danse. Nous voulons réunir des artistes locaux ainsi que d'autres artistes venant de toute la France, et proposer une programmation à la fois éclectique et cohérente.</p> <p>Le BULE est un festival familial accessible à tous, il offre une dernière occasion de faire la fête avant la rentrée. Il se déroule le premier week-end de Septembre au cœur de Quingey, 800 spectateurs</p>	<p>VP</p>		
<p>Cie Les Sens des Mots : JE SUIS VERT ! Une fable éco-ludique à partir de 10 ans. La pièce</p> <p>Après une sensibilisation à l'écologie dans son collège, la jeune Zelia découvre qu'on va droit à la catastrophe, qu'on ne pourra pas toujours s'en tirer et qu'il n'y a pas de planète B. Elle décide de prendre les choses en mains : puisqu'il faut changer le monde autant commencer par sa famille. Parents, grands-parents, oncle, tante, animaux de compagnie vont devoir négocier avec l'ado- écolo. Elle n'est pas là pour rigoler et elle est bien déterminée à réduire, de gré ou de force, leur empreinte carbone. Elle pourra compter sur un allié de poids : son petit frère vegan.</p> <p>Intentions</p> <p>Thierry Tatoni, écologue travaillant pour l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) indiquait dans le cadre de sa rencontre en binôme* avec l'auteur Simon Grangeat, que la fin de l'humanité ne provoquerait pas la fin du monde, bien au contraire. Les espèces menacées se verront libérées du plus grand prédateur que notre planète ait jamais connu : l'homme !</p> <p>Inspirée par nos rencontres avec des chercheurs spécialistes en</p>	<p>VP</p>		



<p>écologie, cette pièce se lance le défi d'être un tremplin pour une réflexion à mener ensemble, toutes générations confondues, sur le devenir de notre planète.</p> <p>Les deux comédiens s'échangeront tour à tour les rôles, pour nous entrainer dans une fable familiale bien déjantée, qui questionne nos habitudes et nos contradictions. Parfois même en chanson !</p>			
<p>BIB'ALL: aide à la lecture public, achat de livres</p>			
<p>Lunatic Festival: L'association Mal Lunée, implantée à Quingey au cœur de la vallée de la Loue depuis 2013, s'attache à développer et promouvoir l'expression artistique et culturelle par le biais du spectacle vivant (arts du cirque, théâtre, musique, danse,...). Dans cette logique elle propose des accueils en résidence d'artistes ainsi que des soutiens techniques et artistiques.</p> <p>La Mal Lunée s'inscrit également sur son territoire par la diffusion, la création de spectacles et d'ateliers d'initiation aux arts du cirque.</p> <p>La création du Lunatic Festival poursuit cette volonté d'implantation locale et de rencontre avec un public familial.</p> <p>Sur deux jours, de nombreux artistes et mal lunés proposeront une variété de spectacles jeune et tout public, des ateliers d'initiations, une kermesse pleine de surprises, ainsi qu'une petite restauration et buvette, 2500 spectateurs</p>	<p>VP</p>		

1	<u>PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE:</u>				
	<u>Ecriture d'un projet sportif de territoire en 2019</u>	Via : NSSA entretien, Ornans mise en place zone test ED+	VP, Lionel		NSSA+Ornans
		Trails : Quingey, montée des Abbans, Loue Lison	VP, Lionel		Territoire CCLL
		PDIPR : Entretien des boucles avec URV	VP, Lionel		Territoire CCLL
VTT : définition de boucles qui ont un intérêt intercommunautaire		VP, Lionel		Territoire CCLL	
1	<u>SERVICE COMMUNICATION:</u>				
		3 Bulletins intercommunaux à 13 000 ex + 3 distributions sur Ornans			
		Site internet			
2	<u>Compétences facultatives qui reviendraient aux communes:</u>				
	<u>Politique sportive</u>				
	Amancey	Ecole Aikido Amancey	<u>Reversement aux communes sièges de l'association sous forme d'attributions de compensation</u>		
	Amancey	Ecole Tennis Amancey			
	Amancey	Ecole de Basket Amancey			
	Amancey	Ecole de foot Amancey			
	Amancey	Ecole de Handball Amancey			
	Nans sous Sainte Anne	Ecole billard Nans sous St Anne			
Quingey	HBC Val de Loue				

	Quingey	QRC Roller 25 Quingey				
	Quingey	Ecole de tennis Quingey				
	Arc et Senans	Ecole de tennis Arc et Senans				
	Quingey	Centre culturel et sportif de Quingey - Canoé Kayak				
	Quingey	Centre culturel et sportif de Quingey - Karaté				
	Ornans	Activité tennis Ornans				
	Quingey	Football club Val de Loue				
	Quingey	US Doubs et Loue foot Quingey				
	<u>Soutien au collège</u>					
	Aux communes d'origine des collégiens	9 € / élève pour 360 élèves				
Voyage d'intégration						
Voyage n°1 en Allemagne : 10 € / jours/ élève						

Commission n° 10 – Déchets

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
1	Marché des encombrants	<ul style="list-style-type: none"> • Marché de prestation de services (en cours de rédaction pour le secteur 2 avec deux ramassages par an, et pour le secteur 1 pour un ramassage par an, (7 communes étant collectées par W.Wetzel) • <u>Marché à bons de commandes</u> pour coller au mieux aux aléas des collectes notamment lorsque l'association est obligée de retourner une seconde fois lors de réclamations d'un maire. • Critère de pondérations importantes et prépondérantes en lien avec <u>l'insertion et le développement durable</u> • Marché type <u>MAPA</u> car on estime à 18 000 € HT le forfait ramassage sur un an, soit sur 2 ans 36 000 € HT • Indiquer un <u>pourcentage obligatoire de travailleurs en insertion</u> (60%) • <u>Pas de variante</u> • <u>Marché à lots</u> en fonction des tournées géographiques 	Envoi à la consultation 5 février au + tard
2	Tarifcation 2019	Tarifs adoptés en fin d'année augmentation de 5% environ (pour absorber augmentation coût incinération et provision démantèlement du four)	Votés 12/12/2018
3	Règlement 2019	Règlement collecte modifié (collecte voies accessibles ...) adopté le 12/12/2019 Règlement de facturation (création catégorie (Particulier/Pro) Rajout bac 360 L jaune et 240L gris pour dans grille tarifaire	Voté 12/12/2018 Soumis au vote le 11/02/2019
4	Arrêt de l'opération broyage et réflexion sur un nouveau mode de fonctionnement		

CONCLUSION

Les orientations budgétaires reflètent l'étendue et la diversité de nos compétences. Avec la nouvelle définition de l'intérêt communautaire qui fige ces compétences, nous allons pouvoir nous focaliser sur l'essentiel de nos missions ; stabiliser notre organisation et nous concentrer sur les grands chantiers à venir.

Ce document préfigure le squelette du budget 2019 mais également des budgets suivants. Il n'en demeure pas moins que des arbitrages seront nécessaires pour pouvoir bâtir un budget viable et cohérent.

Plusieurs des objectifs présentés nécessitent une programmation pluriannuelle compatible avec la réalité des possibilités budgétaires de notre collectivité.

Les incertitudes sur les dotations, les compensations de l'état sur la TH par exemple, le maintien dans le temps des aides de nos partenaires, les compétences transférées de l'Etat vers les collectivités nous amènent à rester prudents sur nos ambitions

La traduction budgétaire de ces orientations budgétaires fera l'objet d'un débat préalable avec le bureau, la commission finances afin de construire un budget qui prend en compte les besoins de chacun dans un esprit collaboratif.

2019 sera encore marquée par le travail de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées des communes vers la CCLL mais également de la CCLL et des communes. Ces habitudes d'échanges et de partage nous amèneront à travailler en parallèle sur l'élaboration du pacte financier et fiscal comme outil de solidarité de notre grand territoire.

2019 marquera également la dernière année sous les mandats locaux actuels et l'objectif est que les nouvelles équipes arrivent en 2020 dans une intercommunalité stable et ancrée dans son territoire.

LEXIQUE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADS	Application du Droit des Sols
AER	Agence économique Régionale
APS	Avant projet sommaire
ARS	Agence régionale de la Santé
AUDAB	Agence Urbanisme Agglomération Besançon
CA	Compte administratif
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Capacité d'autofinancement
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CIA	Complément indemnitaire annuel = Part variable du RIFSEEP
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées
CLS	Contrat local de santé
CNAS	Comité national d'action sociale
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNI	Carte Nationale d'Identité
CPF	Compte personnel de formation
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSG	Contribution sociale généralisée
CTJ	Contrat Territoriale Jeunesse
CUI	Contrat unique d'insertion
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDT	Direction Départementale des territoires

DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGA	Directeur général Adjoint
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
DSP	Délégation de service public
DSU	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
EMIPO	Ecole de Musique Intercommunal du Pays d'Ornans
EPAGE	Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
EPF	Etablissement de portage foncier
ETP	Equivalent Temps Plein
FCTVA	Fonds de compensations de la TVA
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GET	Groupe entreprise et territoire
GVT	Glissement Vieillesse et Technicité
SMHDHL	Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute Loue
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
ISF	Impôt sur la fortune
LPFP	Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques
MARPA	Maison d'accueil rural pour les personnes âgées
MSAP	Maison des Services au Public
OB	Orientations budgétaires

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OM	Ordures Ménagères
OT	Office de Tourisme
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PIB	Produit intérieur brut
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPCR	Parcours professionnel, carrières et rémunérations
RH	Ressources Humaines
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SMDTHD	Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPEE	Service public de l'efficacité énergétique
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SYBERT	Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets
TEPCV	Territoires à énergies positives pour la croissance verte
TEPOS	Territoires à énergies positives
TF	Taxe foncière
TH	Taxe habitation
TS	Taxe de séjour
ZAE	Zone d'activités économiques
ZRR	Zone de revitalisation rurale